



**ACADÉMIE
D'AMIENS**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

L'ÉCOLE

DE LA

**Année scolaire
2021 - 2022**

RÉPUBLIQUE



ACADÉMIE D'AMIENS





© Xavier Schwebel - MENJS

CONFÉRENCE DE PRESSE - RENTRÉE SCOLAIRE 2021

Lundi 30 août 2021



ÉDITO

L'école de la République

L'école est **au cœur de la République**. Fille des lumières, elle a pour mission de former des citoyens libres et éclairés. Elle le fait en instruisant et en éduquant tous les enfants présents sur le territoire national, avec une même ambition pour chacun d'entre eux et, en outre, le souci constant d'apporter plus à ceux qui ont besoin de plus, tout au long de la scolarité. Dans l'académie d'Amiens, **le progrès des élèves** est, plus que jamais, la priorité qui anime tous les personnels en cette rentrée 2021. La difficulté scolaire n'est pas une fatalité ! Pour la combattre, l'année 2021-2022 verra l'approfondissement du travail engagé depuis plusieurs années en faveur de l'école maternelle et élémentaire, avec une volonté intacte de **s'attaquer à la racine de la difficulté scolaire**. Le combat contre la difficulté scolaire passe aussi par une **poursuite du dédoublement des classes** dans l'éducation prioritaire, en CP et en CE1 et désormais aussi en grande section. Le progrès des élèves passe encore par une consolidation de l'école en milieu rural, grâce à de **meilleurs taux d'encadrement** et grâce à l'expérimentation des territoires éducatifs ruraux. Surtout, l'élévation du niveau scolaire passe par une intense **mobilisation pédagogique des inspecteurs** et un travail de tous les instants pour accompagner les professeurs, diffuser la culture de l'évaluation et encourager l'évolution des pratiques pédagogiques.

Cette ambition s'incarne aussi **au collège et au lycée** avec, en cette rentrée 2021, une consolidation de l'aide aux devoirs au collège et un enrichissement de l'offre pédagogique dans notre académie. Enseignement de français et culture antique en 6^e, enseignement de l'éloquence en 3^e, nouveaux enseignements de spécialité au lycée, ateliers de philosophie au lycée professionnel, renforcement du contrôle continu au lycée général et technologique, ou encore préparation du nouveau baccalauréat professionnel 2022 : **sur tout le territoire picard, l'académie innove pour mieux répondre aux ambitions et aux aspirations de ses élèves**.

Si l'école transmet des savoirs, elle a aussi la mission de **transmettre des valeurs**, celles de la République : la liberté, l'égalité, la fraternité et la laïcité. L'an passé, un professeur a été

sauvagement assassiné : l'exemple de Samuel Paty montre à la fois la nécessité et la difficulté de cette mission. L'académie d'Amiens se fixe un double objectif : **ne rien laisser passer en matière d'atteinte aux valeurs de la République** et se tenir, concrètement, aux côtés de ceux qui les transmettent. Cela passe par un renforcement des actions de formation pour tous les personnels, par un développement de la culture du signalement et par un travail sur l'appropriation collective des valeurs dans les établissements scolaires. Tous les professeurs de l'académie contribuent à **forger la culture civique des jeunes générations**. Il ne faut rien céder dans ce domaine, pour continuer à former nos élèves à l'exercice de la raison et de l'esprit critique, pour leur transmettre une culture humaniste et universelle à l'abri des pressions ou des tensions qui traversent notre société.

L'école enfin est une institution de la République, qui joue un rôle central dans la vie sociale du pays. En maintenant autant que possible les écoles ouvertes, les personnels de l'académie d'Amiens ont joué un rôle prépondérant dans la réponse apportée à la crise sanitaire. Cet objectif, profondément social, reste plus que jamais d'actualité en 2021-2022, avec le souci de protéger la santé des élèves et des personnels afin de pouvoir assurer la continuité du service public d'éducation.

Plus que jamais, nous devons **saluer le travail des professeurs picards, de tous les personnels** de l'académie d'Amiens. Parce que leur bien-être est un gage de progrès collectif, l'engagement de l'Éducation nationale est de mieux les accompagner à chaque étape de leur carrière et soutenir leur développement professionnel.

Bonne rentrée 2021 à tous !

Raphaël Muller
Recteur de l'académie d'Amiens



SOMMAIRE

p. 6 Chiffres clés de l'académie d'Amiens

1.

LES VALEURS

DE LA RÉPUBLIQUE

- p. 12 **1.1** Consolider les principes républicains à l'école
- p. 14 **1.2** Protéger chacun
- p. 16 **1.3** Apporter une culture humaniste à chaque élève
- p. 18 **1.4** Sensibiliser au monde qui nous entoure : l'éducation au développement durable
- p. 20 **1.5** Favoriser l'engagement dès l'école
- p. 22 **1.6** S'engager avec le Service national universel

2.

LA RÉUSSITE

DE CHAQUE ÉLÈVE

- p. 26 **2.1** Garantir la maîtrise des savoirs fondamentaux au primaire
- p. 30 **2.2** Donner la priorité à la lecture
- p. 32 **2.3** Relever le niveau en mathématiques de la maternelle à la terminale
- p. 34 **2.4** Personnaliser les parcours : la réforme des baccalauréats
- p. 38 **2.5** Ouvrir le champ des possibles : la refonte de l'orientation
- p. 40 **2.6** Développer les compétences numériques tout au long de la scolarité
- p. 42 **2.7** Élargir ses horizons
- p. 46 **2.8** Accompagner l'élève dans son parcours au collège



3.

L'ÉGALITÉ

DES CHANCES

- p. 50 **3.1** Développer un grand service public de l'École inclusive
- p. 54 **3.2** Ne laisser aucun jeune sans solution
- p. 58 **3.3** Donner les mêmes chances à tous les élèves sur tout le territoire
- p. 60 **3.4** Viser les sommets grâce aux internats d'excellence
- p. 62 **3.5** Favoriser le développement de la mixité sociale
- p. 64 **3.6** Préserver la santé des élèves

4.

L'ÉPANOUISSEMENT DANS

TOUS LES TEMPS DE L'ENFANT

- p. 68 **4.1** Accompagner les centres de loisirs
- p. 70 **4.2** Continuer d'apprendre pendant les vacances
- p. 72 **4.3** S'épanouir par le sport

5.

UN MILLION D'HOMMES

ET DE FEMMES ENGAGÉS

- p. 78 **5.1** S'appuyer sur les acquis de la crise sanitaire
- p. 80 **5.2** Transformer en profondeur la gestion des ressources humaines
- p. 84 **5.3** Renforcer l'esprit d'équipe
- p. 85 **5.4** Conforter le service public de l'éducation
- p. 86 **5.5** Rapprocher l'institution de ses personnels
- p. 88 **5.6** Poursuivre la réforme de la formation des enseignants
- p. 90 **5.7** Structurer un grand ministère Éducation, Jeunesse et Sports
- p. 91 **5.8** Guider l'action du ministère

CHIFFRES CLÉS DE LA RENTRÉE 2021

DANS L'ACADÉMIE D'AMIENS



Les élèves

355 026

écoliers, collégiens et lycéens ^{(1) (3)}

188 726 écoliers

100 028 collégiens

66 272 lycéens

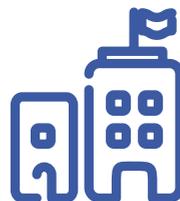
13 353 apprentis ⁽²⁾

52 172 étudiants ⁽²⁾

Évolution estimée des effectifs

année 2020-2021 VS rentrée 2020 :

- 1^{er} degré : - **3 561** élèves
- 2nd degré : + **280** élèves



Les établissements scolaires

2 216

établissements ^{(1) (3)}

1 874 écoles

217 collèges

125 lycées

2 universités

4 écoles d'ingénieurs

2 écoles de commerce

1 école supérieure d'arts

18 écoles paramédicales



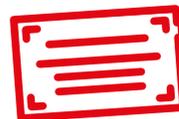
Les enseignants

25 787

personnels enseignants ^{(2) (3)}

11 432 enseignants
dans le 1^{er} degré

14 355 enseignants
et documentalistes dans le 2nd
degré



Taux de réussite aux examens ⁽³⁾

88,6 % au diplôme
national du brevet (DNB)

89,1 % au baccalauréat

⁽¹⁾ prévisions rentrée 2021, public + privé sous contrat

⁽²⁾ constat 2020-2021

⁽³⁾ hors enseignement supérieur

CHIFFRES CLÉS DE LA RENTRÉE 2021

DANS L' AISNE



96 792 élèves ⁽¹⁾

50 932 écoliers

27 489 collégiens

18 371 lycéens



604 établissements ⁽¹⁾

495 écoles

71 collèges

38 lycées



7 272 personnels enseignants ⁽²⁾

3 203 enseignants dans le 1^{er} degré

4 069 enseignants et documentalistes
du 2nd degré

Évolution estimée des effectifs

année 2020-2021 VS rentrée 2020 :

■ 1^{er} degré : - 1 333 élèves

■ 2nd degré : + 8 élèves

DANS L'OISE



159 924 élèves ⁽¹⁾

86 259 écoliers

44 769 collégiens

28 896 lycéens



986 établissements ⁽¹⁾

861 écoles

79 collèges

46 lycées



10 825 personnels enseignants ⁽²⁾

4 988 enseignants dans le 1^{er} degré

5 837 enseignants et documentalistes
du 2nd degré

Évolution estimée des effectifs

année 2020-2021 VS rentrée 2020 :

■ 1^{er} degré : - 1 408 élèves

■ 2nd degré : + 366 élèves

DANS LA SOMME



98 310 élèves ⁽¹⁾

51 535 écoliers

27 770 collégiens

19 005 lycéens



626 établissements ⁽¹⁾

518 écoles

67 collèges

41 lycées



7 690 personnels enseignants ⁽²⁾

3 241 enseignants dans le 1^{er} degré

4 449 enseignants et documentalistes
du 2nd degré

Évolution estimée des effectifs

année 2020-2021 VS rentrée 2020 :

■ 1^{er} degré : - 1 240 élèves

■ 2nd degré : - 94 élèves



MOYENS ALLOUÉS RENTÉE 2021

DANS L'ACADÉMIE D'AMIENS



PRIORITÉ EN FAVEUR DU 1^{ER} DEGRÉ DES MOYENS RENFORCÉS MALGRÉ UN CONTEXTE DE BAISSÉ DÉMOGRAPHIQUE

Pour favoriser la maîtrise des savoirs fondamentaux et la prise en charge dès le plus jeune âge des difficultés d'apprentissage.

Au niveau académique :

- + 35 postes équivalents temps pleins (ETP) dans le primaire ;
- dans un contexte de **baisse démographique importante** : - 3 561 élèves de moins par rapport à la rentrée 2020, - 14 700 élèves entre 2010 et 2020.

Répartition des + 35 ETP par département :

- + 6 ETP dans l'Aisne ;
- + 19 ETP dans l'Oise ;
- + 10 ETP dans la Somme.

Conséquence directe, un **renforcement du taux d'encadrement des élèves** :

- taux moyen académique de 6,10 enseignants pour cent élèves, contre 5,97 à la rentrée scolaire précédente et 5,82 au niveau national.

DANS LES COLLÈGES ET LYCÉES DE L'ACADÉMIE

Légère hausse du nombre d'élèves dans les 217 collèges et 126 lycées de l'académie :

- + 0.3 % d'élèves scolarisés, soit 400 élèves de plus attendus en septembre prochain ;
- faisant suite à une perte de 295 élèves à la rentrée scolaire 2020.

Diminution de 40 emplois dans l'académie, répartie comme suit :

- - 81 ETP ;
- + 41 ETP en heures supplémentaires annuelles.

Des **moyens supplémentaires exceptionnels** ont été octroyés récemment pour **renforcer l'accompagnement des élèves, et notamment des lycéens**, pour l'année scolaire 2021-2022 (annonce du ministère de l'Éducation nationale, de la Jeunesse et des Sports en date du 1^{er} juillet 2021) :

- cible prioritaire de ce dispositif : élèves qui entrent en seconde ou en première année de CAP et qui seraient en difficulté ;
- mise en place, toute l'année, d'un accompagnement renforcé ou d'une prise en charge en petits groupes ;
- dans l'académie, cela se traduit concrètement par l'octroi de **+ 38 428 heures supplémentaires effectives (HSE)** en lycée général, technologique et professionnel.

1.



LES VALEURS

DE LA RÉPUBLIQUE





1.1 CONSOLIDER LES PRINCIPES RÉPUBLICAINS À L'ÉCOLE

2017-2021 CE QUI A CHANGÉ

- **Un Conseil des sages de la laïcité et des valeurs de la République** pour définir une doctrine claire et commune en matière de respect du principe de laïcité et des valeurs républicaines.
- **Des équipes académiques Valeurs de la République** pour intervenir rapidement en cas d'incident et former les équipes pédagogiques et éducatives.
- **Un formulaire en ligne à disposition de tous les personnels** de l'éducation nationale pour recueillir les atteintes à la laïcité d'une part et les actes racistes et antisémites d'autre part.
- **Une remontée systématique** de toutes les atteintes via l'application *Faits établissement* et des outils pour y répondre (notamment le vademecum *La Laïcité à l'École*).



DANS L'ACADÉMIE

— **L'équipe Valeurs de la République de l'académie d'Amiens** est constituée de près de **20 personnes**, sous la coordination d'un inspecteur (IA-IPR) référent. Y sont représentés les corps d'inspections et les personnels de direction du 1^{er} et du 2nd degrés de chaque département, la direction aux affaires juridiques (DAJ) du rectorat, l'INSPE et des conseillers directs du recteur (infirmière conseil-lère technique, conseiller défense et référent radicalisation).

Cette équipe inscrit son action dans le cadre des priorités fixées par le recteur :

- Toute atteinte aux valeurs de la République doit faire l'objet d'une **réponse systématique** ;
- **Former** tous les personnels de l'académie ;
- **Porter collectivement** en école et établissement scolaire l'enjeu des valeurs de la République.



— La transmission des valeurs de la République est une priorité de l'académie d'Amiens, inscrite comme telle dans l'axe 2 de son nouveau projet 2021-2025. Elle s'articule autour de 3 fondamentaux : les signalements, la formation et l'appropriation collective.

Dès l'hiver dernier, un document explicatif Valeurs de la République était distribué à toutes les écoles et tous les établissements scolaires de l'académie, au sein du personnel du rectorat et des services déconcentrés.

Partager les valeurs de la République
Une mission de la Nation, une priorité académique

« La Nation fixe comme mission première à l'École de faire partager aux élèves les valeurs de la République »

Extrait Article L. 111-1 du code de l'Éducation

La transmission des valeurs de la République est au cœur de la mission de l'Éducation nationale.

La politique académique en la matière s'inscrit au quotidien et dans la durée pour former des citoyens libres et éclairés.

Notre politique repose sur un triptyque : le signalement, la formation et l'appropriation collective dans les écoles et les établissements.

L'équipe académique valeurs de la République est mobilisée pour accompagner tous les personnels et faire vivre notre pacte républicain.

Raphaël MULLER
Recteur de l'Académie d'Amiens

SIGNALEMENT	FORMATION	APPROPRIATION COLLECTIVE
<p>Sans signalement, il ne peut y avoir de soutien et d'accompagnement des personnels. Signaler, c'est permettre de mieux traiter les difficultés et apporter les réponses appropriées sur le court et le long terme. Le signalement doit être effectué rapidement afin de coordonner les actions à mettre en place. Aucune atteinte aux valeurs de la République ne doit rester sans réponses.</p> <p>COMMENT SIGNALER ? Dans tous les cas, un "fait établissement" doit être effectué. Cette plateforme est l'outil qui permet aux chefs d'établissement et directeurs d'école d'effectuer les signalements. En fonction de la situation, il est également possible de contacter directement le cabinet du DASEN ou du recteur ou le référent valeurs de la République.</p> <p>Contact : signalement@ac-amiens.fr</p> <p>QUEL SUIVI APRÈS UN SIGNALEMENT ? Au-delà des premières réponses apportées, chaque situation fait l'objet d'un suivi régulier et coordonné entre le niveau départemental et la cellule de crise académique. Ce regard croisé permet d'appréhender chaque fait dans sa dimension territoriale mais aussi de l'analyser sous un prisme plus stratégique et d'en anticiper les éventuelles répercussions sur le court et le long terme.</p> <p>COMMENT INTERVIENT L'ÉQUIPE ACADÉMIQUE (EAVR) ? Dès la prise de connaissance du fait ou plusieurs membres de l'EAVR sont chargés d'accompagner l'établissement. Si nécessaire, l'équipe académique peut se déplacer pour soutenir les personnels et venir en appui du directeur d'école ou du chef d'établissement pour rencontrer les protagonistes.</p> <p>PREMIERS CONSEILS POUR RÉAGIR Être à l'écoute de la personne témoin des faits. Ne pas rester seul <ul style="list-style-type: none"> s'appuyer sur l'équipe de circonscription (1^{er} degré) ou l'équipe de direction (2nd degré) pour analyser et qualifier les faits ; privilégier le dialogue pour avoir la compréhension la plus large des faits ; circoscrire les faits sous la forme d'un rapport factuel ; s'appuyer sur le vademécum pour une première analyse et prendre conseil. </p>	<p>Les atteintes aux valeurs de la République remettent non seulement en cause les fondements de l'École de la République mais interrogent également les pratiques pédagogiques. Former l'ensemble des personnels est donc un impératif pour inscrire dans la durée la transmission et le partage des valeurs de la République. Les actions de formations visent également à répondre aux problématiques rencontrées suite aux signalements et se déclinent de deux manières :</p> <p>LES ACTIONS DE FORMATION EN ÉTABLISSEMENT (FE) Les Formations d'initiatives locales favorisent l'appropriation collective et sont décomposées en 3 temps :</p> <ul style="list-style-type: none"> un temps d'information et d'échange pour permettre à tous de mesurer les enjeux en temps de connaissances et de posture ; un temps de réflexion en conseil pédagogique pour définir les actions collectives à mener ; un temps d'ateliers pour aider à leur construction. <p>LES ACTIONS DE FORMATION INDIVIDUELLES Tout personnel désireux se former peut recourir au PAF et à des parcours Magistère. Les chefs d'établissement ou inspecteurs peuvent si nécessaire orienter un personnel vers l'une ou l'autre des thématiques de formation :</p> <ul style="list-style-type: none"> comprendre et faire vivre les valeurs de la République ; laïcité et enseignement des faits religieux ; information, désinformation et complotisme ; enseigner les questions socialement vives ; agir contre le racisme et l'antisémitisme à l'école ; journal d'études à lutter contre les discriminations. <p>Pour toutes questions sur la formation : eric.froment@ac-amiens.fr</p> <p>FORMATIONS ET RESSOURCES L'académie dispose d'un vivier de formateurs du 1^{er} et du 2nd degré ainsi que différentes disciplines pilotées par un comité pédagogique.</p> <p>Mélanie BATEUX-BAILLON (IA-IPR HG) Jérôme DAMBLANT (IA-IPR HG) Nathalie DUBOIS-PASSER (IA-IPR LT) Éric FROMENT (chargé de mission valeurs de la République) Emilie CHADEL (IAD) Emmanuel LIANDIER (IA-IPR HG) Cécile LONJEAUX (IA-IPR PG) Anne-Sophie PALFRAY (IEN) Éric SICHARELLEUX (IEN Lettres-Histoire)</p> <p>Ressources : https://www.ac-amiens.fr/valeurs-republique.html</p>	<p>Il ne peut y avoir de réponses que collectives. La transmission des valeurs de la République concerne l'ensemble de la communauté éducative.</p> <p>LES VALEURS DE LA RÉPUBLIQUE, L'AFFAIRE DE TOUS : La mobilisation de tous les personnels est nécessaire. Les IA-IPR, IEN 2nd degré et IEN 1^{er} degré, lors des réunions d'équipe qui suivent ou non les inspections, aborderont cette thématique pour engager chaque discipline et chaque enseignant dans une réflexion sur l'appropriation et la transmission des valeurs de la République.</p> <p>Une attention doit être portée aux nouveaux enseignants qui intègrent les écoles et les établissements, particulièrement les professeurs contractuels. Pour ces derniers, les inspecteurs ont été sensibilisés l'an passé à l'intégration d'un questionnaire sur ce sujet au moment du recrutement. Une même attention doit être portée pour les AED et AESH.</p> <p>Les valeurs de la République devront intégrer les différents axes des projets d'école et d'établissement.</p> <p>La vigilance de tous les personnels dans le quotidien de la vie des établissements est fondamentale. C'est pourquoi, lors des réunions de directeurs dans le 1^{er} degré et de rentrée dans le 2nd degré, la question des valeurs de la République devra être abordée. Seront notamment évoqués le signalement et les procédures à suivre en établissement.</p>



1.2 PROTÉGER CHACUN

2017-2021 CE QUI A CHANGÉ

Pour lutter contre le harcèlement

- **335** référents harcèlement dans tous les rectorats et DSDEN ;
- le droit à une scolarité sans harcèlement consacré dans la loi Pour une École de la confiance ;
- des ambassadeurs collégiens et lycéens contre le harcèlement ;
- un programme de prévention du harcèlement : pHARe.

Pour prévenir le racisme, l'antisémitisme, le sexisme et les LGBTphobies

- une équipe nationale de réaction, pilotée par le ministère et la Dilcrah ;
- un vademecum *Agir contre le racisme et l'antisémitisme* et un site de ressources ;
- un formulaire électronique de saisine pour les personnels qui seraient victimes d'actes à caractère raciste ou antisémite ;
- un cahier des charges sur la formation à l'égalité filles-garçons.



DANS L'ACADÉMIE

— Lutte contre le harcèlement : une cellule académique pour prévenir, animer et soutenir

Une cellule dédiée à la lutte contre le harcèlement scolaire, en lien avec le réseau des référents départementaux du 1^{er} degré, est à la disposition de tous les publics de l'académie d'Amiens.

Elle a pour vocation de :

- **sensibiliser élèves et enseignants** par le biais d'interventions, de formations, par l'animation de temps forts annuels (journée nationale de lutte contre le harcèlement scolaire, concours Non au harcèlement etc.) ;
- **soutenir les établissements et les familles** dans la gestion de situations : écoute, conseils, apport d'une analyse et recherche de résolution.



DANS L'ACADÉMIE

Signaler
une situation
de harcèlement

Numéro d'appel national

3020



Signaler
une situation
de cyberharcèlement

Numéro d'appel national

3018



CELLULE ACADÉMIQUE #NAH

Numéro d'appel académique

03 22 82 39 81

+ AMIENS-STOP-HARCELEMENT@AC-AMIENS.FR

— L'académie d'Amiens engagée : un plan de lutte contre les LGBTphobies

Lancé en mai dernier, le plan académique de lutte contre les LGBTphobies a pour objectif de combattre les atteintes à l'encontre des personnes LGBT+ et d'accompagner les élèves, les personnels et familles LGBT+. Il s'articule autour de plusieurs points fondamentaux :

- **générer un observatoire académique** rassemblant une pluralité d'acteurs (personnels de l'Éducation nationale, membres du conseil académique de la vie lycéenne, fédérations de parents d'élèves, acteurs associatifs) ayant pour mission d'analyser les LGBTphobies, conseiller, former, impulser des actions et des stratégies de lutte ;
- **accompagner les professeurs dans les enseignements**, la lutte contre l'homophobie et la transphobie faisant partie de plusieurs programmes à l'école, au collège et au lycée ;
- **développer des actions éducatives** en renforçant les interventions en milieu scolaire par des associations partenaires ;
- **développer la formation des personnels** de l'académie grâce à une offre enrichie et ouverte, dans le cadre du Plan académique de formation, à toutes celles et tous ceux qui souhaitent en bénéficier ;
- **soutenir et valoriser l'ensemble des initiatives et des actions menées** dans l'académie d'Amiens pour favoriser la prise de conscience collective, comme la Journée mondiale de lutte contre l'homophobie et la transphobie le 17 mai.



1.3 APPORTER UNE CULTURE HUMANISTE À CHAQUE ÉLÈVE

2017-2021 CE QUI A CHANGÉ

- Le plan À l'École des arts et de la culture lancé en 2018 conjointement avec le ministère de la Culture vise à généraliser l'éducation artistique et culturelle à tous les élèves, à travers **cinq grandes priorités : la lecture, le chant choral, l'éloquence, l'éducation au regard et l'éducation aux médias et à l'information.**
- Ce plan a ainsi permis d'augmenter :
 - le nombre de chorales : **+ 8 %** en deux ans ;
 - le nombre d'élèves pratiquant un instrument de musique : **+ 10 %**.
- Il s'accompagne d'une stratégie de formation inédite des professeurs et de la création de différents guides et outils pour les aider à construire des projets d'éducation artistique et culturelle dans les différents domaines.

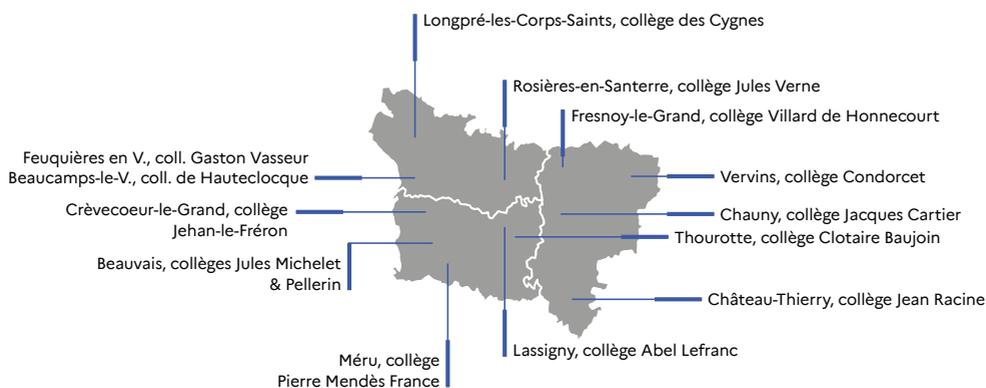


DANS L'ACADÉMIE

— 14 collèges expérimentent un enseignement facultatif de français et culture antique en classe de 6^e

Un **nouveau programme d'enseignement facultatif de français et culture antique** entre en vigueur à titre expérimental dans 14 collèges de l'académie d'Amiens :

- Jean Racine, Château-Thierry ;
- Jacques Cartier, Chauny ;
- Villard de Honnecourt, Fresnoy-le-Grand ;
- Condorcet, Vervins ;
- Jules Michelet, Beauvais ;
- Pellerin, Beauvais ;
- Jehan-le-Fréron, Crèvecœur-le-Grand ;
- Pierre-Mendès France, Méru ;
- Clotaire Baujoin, Thourotte ;
- Abel Lefranc, Lassigny ;
- Maréchal Leclerc de Hauteclocque, Beaucamps-le-Vieux ;
- Gaston Vasseur, Feuquières-en-Vimeu ;
- des Cygnes, Longpré-les-Corps-Saints ;
- Jules Verne, Rosières-en-Santerre.



Il a pour vocation de **favoriser dès la 6^e**, par l'approche du latin et du grec, la **maîtrise et l'enrichissement du lexique, ainsi que la consolidation des acquis grammaticaux**. Ce nouvel enseignement de 2 heures hebdomadaires contribuera par ailleurs à l'enrichissement culturel des élèves, en se concentrant sur l'art du récit de fiction, mythologique et fabuleux.

— 189 chorales dans l'académie, fédérant 5 700 collégiens et lycéens



— Du 1^{er} au 11 octobre : 30^{ème} édition de la « Fête de la science »

En savoir plus sur la programmation :

<https://www.fetedelascience.fr/>.

Cette édition 2021 sera l'occasion de développer des actions emblématiques dans des territoires éducatifs ruraux ou éloignés des lieux de culture, notamment en lien avec le Musée de la nacre de Méru.



© Stéphanie Lacombe - MENJS

1.4 SENSIBILISER AU MONDE QUI NOUS ENTOURE : L'ÉDUCATION AU DÉVELOPPEMENT DURABLE

2017-2021 CE QUI A CHANGÉ

- L'inscription de l'éducation au développement durable (EDD) parmi les **principes généraux de l'éducation** et la création des comités d'éducation à la santé, à la citoyenneté et à l'environnement (CESCE), remplaçant les CESC.
- L'ajout et le développement de contenus relatifs au changement climatique, à la biodiversité et au développement durable dans les **programmes d'enseignement**.
- L'élection d'**éco-délégués** dans chaque classe de collège et de lycée et la création d'un **prix national de l'action éco-déléguée**.
- **Plus de 7 000** écoles et établissements engagés dans une démarche de développement durable (label E3D).



DANS L'ACADÉMIE

— Éducation au développement durable, de nombreux établissements scolaires labellisés

La thématique de l'éducation au développement durable est fortement ancrée au sein du territoire académique et connaît depuis quelques années une dynamique croissante. À ce jour, l'académie d'Amiens dénombre :

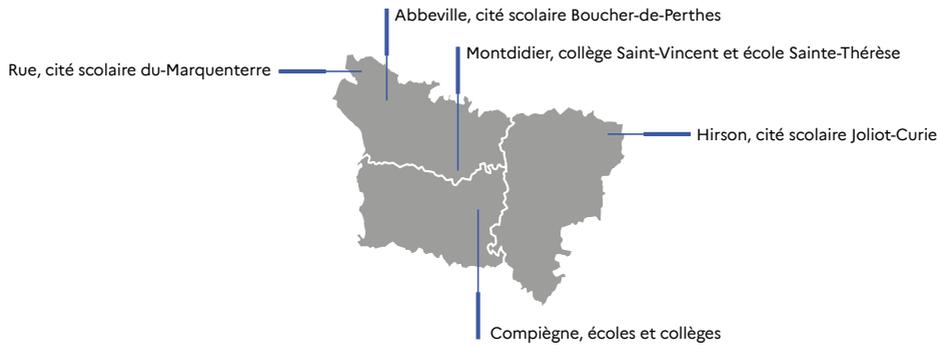
- **182 écoles et établissements labellisés E3D** (école/établissement en démarche de développement durable), dont 21 labellisations d'écoles/établissements au niveau Expert (niv. 3).



DANS L'ACADÉMIE

Ces labellisations E3D valorisent l'engagement des écoles et établissements scolaires dans leur démarche globale pour une éducation au développement durable. Les actions mises en place ont pour vocation d'impliquer l'ensemble de la communauté éducative : élèves, personnels, parents, partenaires (associations, collectivités...).

Les projets peuvent être travaillés en réseaux ou impliquer plusieurs établissements : on parle alors d'un **Territoire éducatif E3D**. L'académie en dénombre **5** :



— **22 septembre : journée nationale du sport scolaire (JNSS)**
sur le thème du développement durable.



1.5 FAVORISER L'ENGAGEMENT DÈS L'ÉCOLE

2017-2021 CE QUI A CHANGÉ

- Un élargissement des possibilités d'engagement : **250 000** éco-délégués et des conseils de la vie lycéenne mobilisés en faveur du développement durable ; **10 000** ambassadeurs Non au harcèlement ; déploiement du SNU.
- Des conseils de la vie collégienne de plus en plus actifs et des rencontres en visio-conférence entre le ministre et des élèves engagés dans le conseil de la vie collégienne de leur établissement.
- Une valorisation de l'engagement dans Parcoursup.



DANS L'ACADÉMIE

— Le Conseil académique à la vie lycéenne (CAVL) : des élèves engagés pour représenter leurs pairs

En décembre 2020, les lycéens de l'académie d'Amiens élaient leurs représentants au sein du conseil académique à la vie lycéenne (CAVL) : 28 élèves porte-parole de leurs camarades au niveau académique, élus pour deux ans. Consultez le trombinoscope CAVL pour découvrir leurs profils et localisation.





DANS L'ACADÉMIE

— Partageons plus que du sport : les jeunes officiels de l'UNSS (Union Nationale du Sport Scolaire), une génération engagée

Les jeunes officiels : 8 facettes

- Jeune arbitre, jeune juge ;
- jeune coach, jeune capitaine ;
- jeune dirigeant ;
- jeune éco-responsable ;
- jeune organisateur ;
- jeune reporter ;
- jeune secouriste ;
- jeune interprète.

Plus de 5000 élèves par an sont formés par les enseignants d'EPS dans les 300 établissements de l'académie affiliés à l'Unss ; une opportunité pour faire partie de la Génération 2024 et devenir un citoyen du monde sportif engagé de demain.

<https://www.unss.org/jeunes-officiels>



1.6 S'ENGAGER AVEC LE SERVICE NATIONAL UNIVERSEL

2017-2021 CE QUI A CHANGÉ

- Les objectifs ambitieux fixés par le président de la République et le Gouvernement pour le développement du Service national universel (SNU) sont déclinés et mis en œuvre depuis l'été 2019 :
 - **1 978** jeunes inscrits à l'expérimentation dans 13 départements en 2019 ;
 - **29 000** dossiers ouverts pour les séjours de cohésion en 2021 dont 18 803 validés (annulation des séjours en 2020 en raison de la crise sanitaire) ;
 - **122** centres (au moins un par département) adaptés aux protocoles sanitaires renforcés pour ces séjours de cohésion 2021.

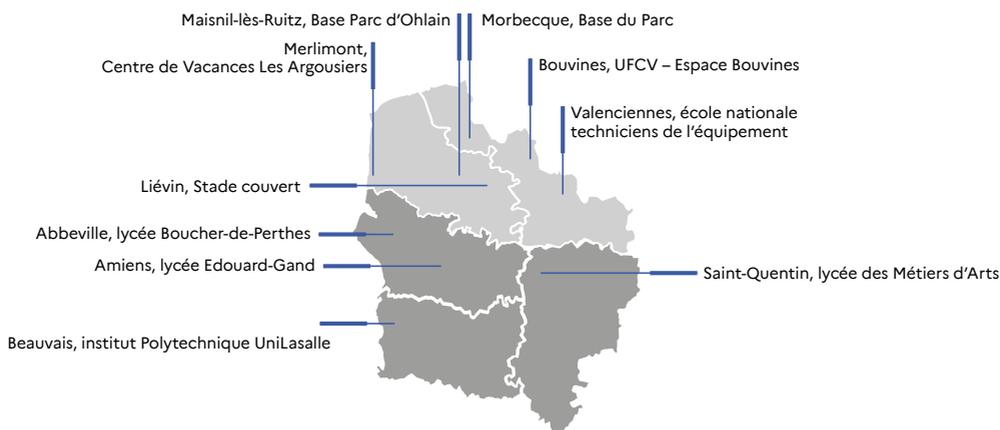
Objectif 2022 : au moins **50 000** participants.



DANS L'ACADÉMIE

— SNU : participation de 1000 jeunes des Hauts-de-France lors des stages de cohésion

Pour la première fois depuis le lancement du Service national universel (SNU), des **séjours de cohésion** ont été organisés du 21 juin au 2 juillet sur tout le territoire. Au sein de la région académique Hauts-de-France, **10 centres ont accueilli les 1 000 premiers volontaires** originaires de l'Aisne, de l'Oise, de la Somme, du Nord et du Pas-de-Calais.





2.



LA RÉUSSITE

DE CHAQUE ÉLÈVE





2.1 GARANTIR LA MAÎTRISE DES SAVOIRS FONDAMENTAUX AU PRIMAIRE

© Marie Genel - MENJS

2017-2021 CE QUI A CHANGÉ

- L'instruction est obligatoire dès l'âge de **3 ans**. Le programme de l'école maternelle a été renforcé.
- Les classes de grande section (**100 %** en 2022), de CP et de CE1 des écoles situées en éducation prioritaire ont été dédoublées. Hors éducation prioritaire, leurs effectifs sont limités à **24**.
- À chaque rentrée scolaire, les élèves de CP, CE1 et 6^e passent des **évaluations nationales en français et en mathématiques**, permettant aux professeurs d'adapter leur pédagogie.
- Des **guides de référence** ont été mis à disposition des professeurs des écoles.
- Des **repères et attendus de progression** ont été établis du CP à la 3^e.



DANS L'ACADÉMIE

— 141 classes de grande section à effectif réduit dès la rentrée 2021 ; un vaste plan de formation

L'académie d'Amiens va dédoubler à la rentrée 89 classes de grande section en REP+ et 52 classes en REP. Cette mesure est complétée par un **accompagnement fort des personnels** : un plan de formation a d'ores et déjà été mis en œuvre pour encourager l'évolution des pratiques pédagogiques et ainsi, accentuer les bénéfices de l'allègement des classes.

Anticipant la mesure, l'académie a **formé 150 enseignants l'année dernière**. D'autres sessions seront organisées dans le courant du premier trimestre, suivies par deux à trois visites de classe, assurées par les inspecteurs de circonscription et les conseillers pédagogiques.

Poursuite du dédoublement des classes en éducation prioritaire



20 % des élèves

ne maîtrisent pas
les savoirs fondamentaux
à l'issue de l'école primaire :

- la lecture
- l'écriture
- calcul

3 OBJECTIFS

- ✓ Maîtrise des savoirs fondamentaux pour un parcours scolaire réussi
- ✓ Réduction des inégalités sociales
- ✓ Renforcement de l'encadrement pédagogique

DÉPLOIEMENT DES CLASSES DÉDOUBLÉES DANS L'ÉDUCATION PRIORITAIRE

2017	2018	2019	2020	2021
<ul style="list-style-type: none">• 100 % des CP dédoublés en REP+	<ul style="list-style-type: none">• 100 % des CP dédoublés en REP+• 100 % des CP dédoublés en REP• 75 % des CE1 dédoublés en REP+	<ul style="list-style-type: none">• 100 % des CP dédoublés en REP+• 100 % des CP dédoublés en REP• 100 % des CE1 dédoublés en REP+• 100 % des CE1 dédoublés en REP	<ul style="list-style-type: none">• 100 % des CP dédoublés en REP+• 100 % des CP dédoublés en REP• 100 % des CE1 dédoublés en REP+• 100 % des CE1 dédoublés en REP• 15 % des GS dédoublés en REP/REP+	<ul style="list-style-type: none">• 100 % des CP dédoublés en REP+• 100 % des CP dédoublés en REP• 100 % des CE1 dédoublés en REP+• 100 % des CE1 dédoublés en REP• 50 % des GS dédoublés en REP/REP+

À la rentrée scolaire 2021, **330 000 élèves** sont concernés.

PLAFONNEMENT DES CLASSES À 24



+ de 86 %
des classes de GS, CP et CE1
de l'enseignement public bénéficieront
d'un effectif inférieur ou égal
à 24 élèves à la rentrée 2021.



DANS L'ACADÉMIE

— 47 263 élèves concernés par les évaluations nationales de CP et de CE1 :

- 23 402 CP
- 23 861 CE1



- Du 13 au 24 septembre 2021 : passation des évaluations organisées par chaque école
- Du 13 septembre au 1^{er} octobre : saisie des réponses des élèves par les enseignants
- Courant octobre : les résultats des élèves seront disponibles lorsque le calcul des scores aura été réalisé dans le portail de saisie.



Évaluations CP et CE1 : une restitution plus claire pour les parents

OBJECTIFS

- Expliquer ce qui est évalué et dans quel but
- Répondre aux questionnements des parents

COMMENT ?

- Le professeur remet aux parents un document de restitution individuelle* composé de 2 parties :



ÉVALUATION REPÈRES
Apprendre, comprendre et réussir FICHE PARENTS

L'évaluation Repères concerne tous les élèves du territoire national et intervient à trois moments clés de leur scolarité.

Quel est le déroulement ?
Votre enfant doit répondre aux questions de son professeur sur un cahier en un temps donné.

Quelles sont les étapes ?

- 1^{re} évaluation en septembre à l'entrée au CP
- 2^{ème} évaluation en janvier en milieu d'année de CP
- 3^{ème} évaluation en septembre à l'entrée au CE1

Echanges avec le professeur pour la restitution des résultats

Qu'évalue-t-on exactement ?

- En français** : la lecture, l'orthographe, l'oral
- En mathématiques** : les nombres, le calcul, la géométrie

Une évaluation repères, dans quels buts ?

- Pour les professeurs** : Affiner la connaissance des acquis de chacun pour accompagner au mieux les apprentissages de tous avec l'équipe pédagogique.
- Pour l'école** : Situer le niveau des élèves scolarisés en CP et CE1 pour renforcer la maîtrise des fondamentaux (lire, écrire, compter, respecter autrui).
- Pour les parents** : Identifier les apprentissages à renforcer pour favoriser la réussite de votre enfant à l'école.
- Pour l'élève** : Comprendre ses acquis et ses besoins pour s'engager dans les apprentissages.

Découvrez le descriptif complet des évaluations repères sur : www.education.gouv.fr

1. UNE FICHE DE PRÉSENTATION DES ÉVALUATIONS

- Des réponses aux questions que peuvent se poser les parents d'élèves :
 - sur le déroulement des évaluations
 - sur leurs objectifs
- Une frise chronologique pour visualiser l'ensemble du processus d'évaluation

ÉVALUATION REPÈRES
Français CP
Fiche de restitution 1^{re} évaluation - Septembre 2021

LA LECTURE

- Reconnaitre les lettres
- Comprendre des lettres
- Comprendre des mots
- Comprendre des phrases

L'ORAL

- Comprendre ce qu'on dit
- Comprendre ce qu'on écrit

LA GRAMMAIRE

- Connaître le nom des lettres et la son qu'elles produisent
- Manipuler des phrases
- Manipuler des syllabes

Le radar indique le niveau de maîtrise des compétences par des niveaux de plus en plus élevés (+, ++, +++).

Que puis-je faire pour aider mon enfant à progresser ?
Encourager et demeurer confiant en ses capacités avec le maximum de soutien et d'accompagnement dans ses apprentissages et sa réussite à l'école.
N'hésitez pas à échanger avec son professeur afin de mettre en place éventuellement l'accompagnement le plus adapté pour votre enfant.

Découvrez le descriptif complet des évaluations repères sur : www.education.gouv.fr

2. UNE FICHE DE POSITIONNEMENT DE L'ÉLÈVE PAR DISCIPLINE : FRANÇAIS ET MATHÉMATIQUES

- Des niveaux +, ++ et +++ pour symboliser la montée en compétences
- Une modélisation en radar pour :
 - donner une vue d'ensemble
 - identifier plus facilement le niveau de l'élève dans les différentes compétences évaluées
- Des informations pour encourager les parents à s'impliquer aux côtés de leur enfant

* Élaboré par la direction de l'évaluation, de la prospective et de la performance du ministère, sur la base d'une consultation de parents d'élèves, de professeurs et de directeurs d'école.



© Julie Bourges - MENJS



2.2 DONNER LA PRIORITÉ À LA LECTURE

2017-2021 CE QUI A CHANGÉ

- Les professeurs disposent de pistes concrètes pour l'apprentissage de la lecture, grâce à une **formation initiale et continue renforcée** et à la publication de **guides** fondés sur le dernier état de la recherche.
- L'opération **Un livre pour les vacances** engagée depuis 2018 donne l'occasion à tous les élèves sortant du CM2 de découvrir une œuvre du patrimoine littéraire et de partager le plaisir de sa lecture avec leur famille, leurs camarades et leurs professeurs.
- En 2021, le président de la République a retenu la lecture comme **Grande cause nationale**. L'ambition collective est de mettre la lecture au cœur de la vie de tous les Français.



DANS L'ACADÉMIE

— Favoriser l'accès à la lecture : le dispositif « Jeunes en librairie » actif dans 20 établissements

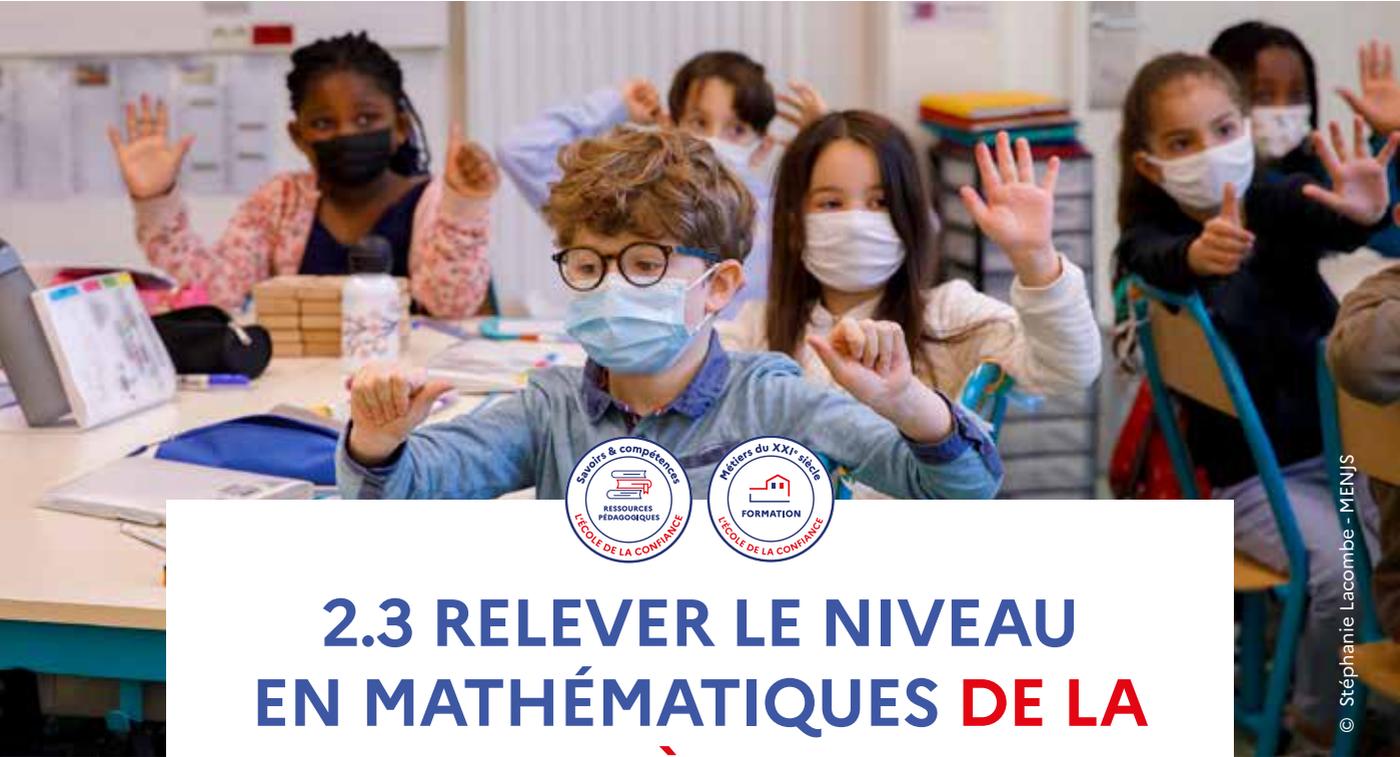
Déployé dans l'académie depuis 2018 et généralisé à l'ensemble des académies à partir de la rentrée scolaire 2021, le dispositif « Jeunes en librairie » a permis l'an dernier à plusieurs centaines d'élèves de 20 établissements de découvrir de manière originale la chaîne du livre et la librairie indépendante.

— Concours « Si on lisait à voix haute » : 65 établissements engagés

L'École se mobilise en faveur du livre et de la lecture, grande cause nationale 2021, pour susciter l'envie de lire chez les enfants et les jeunes. Le concours « Si on lisait à voix haute », en partenariat avec l'émission « La Grande Librairie » et Lumni, s'inscrit dans cette dynamique. Dans l'Académie, 145 classes de 60 établissements ont participé à l'édition 2021 au cours de laquelle s'est illustrée un lycéen oisien, sélectionné parmi les 10 finalistes nationaux.

— Concours « Les petits champions de la lecture » : 39 écoles participantes en 2021





© Stéphanie Lacombe - MENJS



2.3 RELEVER LE NIVEAU EN MATHÉMATIQUES DE LA MATERNELLE À LA TERMINALE

2017-2021 CE QUI A CHANGÉ

- La mise en œuvre d'un Plan mathématiques après le rapport **21 mesures pour enseigner les mathématiques** de Cédric Villani et Charles Torossian (2018).
- La formation de tous les professeurs des écoles en constellations, sur un cycle de six ans, grâce au déploiement de près de **1 600 référents** mathématiques de circonscription (RMC).
- La création de **plus de 300 laboratoires** de mathématiques dont près de **150** en collège.
- La production de guides et ressources pour enseigner, comme le guide *Pour enseigner les nombres, le calcul et la résolution de problèmes au CP* (2020).



DANS L'ACADÉMIE

— 49 référents mathématiques dans le premier degré ; un plan de formation renforcé

Depuis septembre 2021, l'académie s'est dotée de **49 référents mathématiques**, un dans chaque circonscription du premier degré. Leurs missions : accompagner des groupes d'enseignants, appelés « constellations », en abordant sur des sessions de 5 jours des problématiques qu'ils ont eux-mêmes soulevées ou constatées auprès de leurs élèves. Ce nouveau mode de formation est complété par des formations plus traditionnelles.

En 2020-2021 :

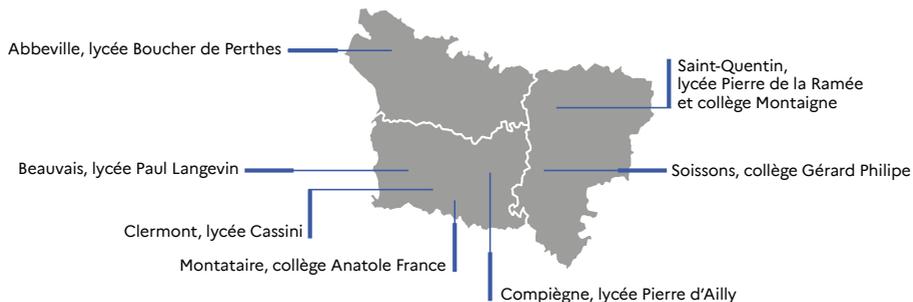
- **1 340 enseignants du premier degré ont bénéficié des formations** dans le cadre du plan mathématiques ;
- 170 constellations sont régulièrement suivies par les référents mathématiques.



DANS L'ACADÉMIE

— 8 laboratoires de mathématiques dans l'académie

- Lycée Boucher de Perthes - ABBEVILLE
- Lycée Paul Langevin - BEAUVAIS
- Collège Anatole France - MONTATAIRE
- Lycée Pierre de la Ramée - SAINT-QUENTIN
- Collège Gérard Philipe - SOISSONS
- Collège Montaigne - SAINT-QUENTIN
- Lycée Cassini - CLERMONT
- Lycée Pierre d'Ailly - COMPIÈGNE





© Stéphanie Lacombe - MENJIS

2.4 PERSONNALISER LES PARCOURS : LA RÉFORME DES BACCALAURÉATS

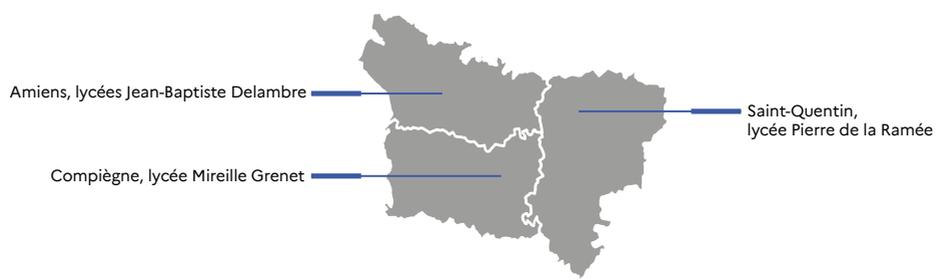
2017-2021 CE QUI A CHANGÉ

- **Plus de 50 %** des lycées généraux et technologiques proposent au moins **9** enseignements de spécialité aux premières.
- **6 000** formations par apprentissage pour **50 000** apprentis sont désormais proposées par le ministère.
- **Près de 80** diplômes professionnels ont été créés ou renouvelés.
- **40** campus d'excellence ; **32** nouveaux projets sélectionnés.



DANS L'ACADÉMIE

— **3 lycées expérimentent le nouvel enseignement de spécialité « Éducation physique, pratiques et culture sportive » (EPPCS)**
Nouvel enseignement de spécialité « Éducation physique, pratiques et culture sportive » (EPPCS) expérimenté dans 3 lycées de l'académie :



- Un enseignement pour des lycéens curieux des activités physiques, sportives et artistiques dans leurs dimensions pratique, sociale et culturelle.
- Une formation pour des élèves souhaitant acquérir un socle utile à des projets professionnels liés aux métiers de l'enseignement, de l'entraînement sportif, des loisirs, du management, de la santé et du bien être, de la protection des personnes.



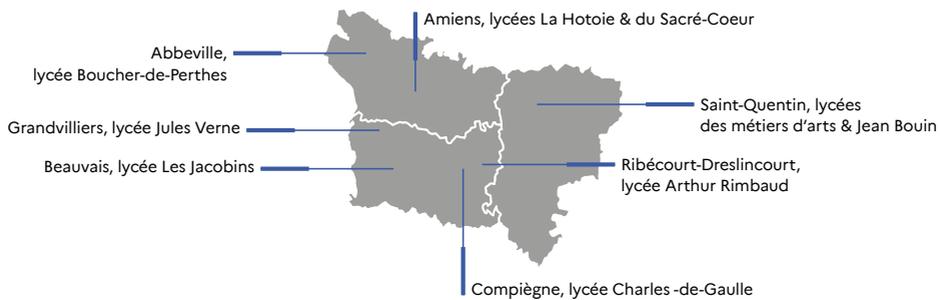
DANS L'ACADÉMIE

— Des « ateliers de philosophie » pour les terminales de 9 lycées professionnels

Dans une volonté de **développer chez nos élèves de la voie professionnelle une culture de l'humanité**, notamment en lien avec leurs différentes filières, chefs d'oeuvre et orientations en termes de métiers, **9 établissements de l'académie** proposeront dès septembre ces ateliers de philosophie, à raison de 15 heures par an :

- LP Arthur Rimbaud, Ribécourt (internat) ;
- LP Les Jacobins, Beauvais (esthétique) ;
- LP Charles de Gaulle, Compiègne (restauration) ;
- LP Jules Verne, Grandvilliers (ASSP – soins à la personne) ;
- LP La Hotoie, Amiens (restauration) ;
- LP Boucher de Perthes, Abbeville (valeurs de la République – EMC) ;
- LP des métiers d'Art, Saint-Quentin (métiers d'art) ;
- LP Jean Bouin, Saint-Quentin (soins) ;
- Lycée du Sacré-Coeur (privé), à Amiens.

Ces ateliers seront assurés par des enseignants de philosophie volontaires de lycées généraux et technologiques, auxquels peuvent se joindre des professeurs de lycée professionnel.

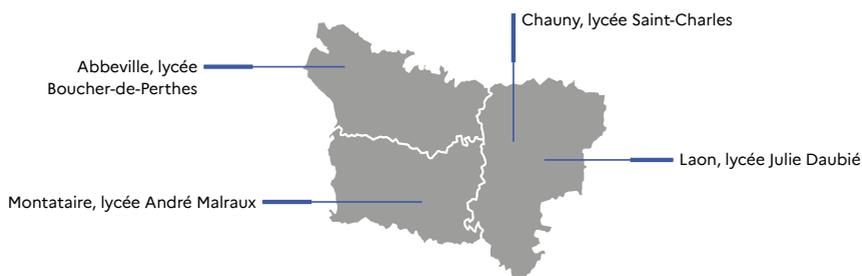


— 4 lycées professionnels donnent une coloration « sports » à certaines de leurs formations pour un accès plus facile au BP JEPS

Création d'une **unité facultative « Sport »** apportée à certains baccalauréats professionnels, permettant aux élèves de valider une équivalence sur certaines unités de formation du Brevet Professionnel de la Jeunesse, de l'Éducation Populaire et du Sport (BP JEPS).

Dans l'académie, **4 lycées sont concernés** :

- Boucher-de-Perthes, Abbeville ;
- Julie Daubié, Laon ;
- André Malraux, Montataire ;
- Saint-Charles, Chauny.





Un lycée **renové**

Objectifs

- Consolider le contrôle continu
- Bien répartir les coefficients entre contrôle continu et contrôle terminal
- Valoriser les enseignements optionnels

BACCALAURÉAT GÉNÉRAL ET TECHNOLOGIQUE

2021-2022

RÉPARTITION DE LA NOTE FINALE

Contrôle continu

40 %
de la note finale

Enseignement scientifique*
Mathématiques**
coef. 6

EPS
coef. 6

Enseignement de spécialité suivi uniquement en 1^{re}
coef. 8

Enseignement moral et civique
coef. 2

Enseignements optionnels
coef. 2 à 4 sup.***

Histoire-géographie
coef. 6

LV A
coef. 6

LV B
coef. 6

Grand oral
coef. 10*
coef. 14**

Philosophie
coef. 8*
coef. 4**

Contrôle terminal

60 %
de la note finale

Enseignement de spécialité
coef. 16

Enseignement de spécialité
coef. 16

Français (épreuves anticipées en fin de 1^{re})
Oral coef. 5
Écrit coef. 5

*En voie générale / **En voie technologique
*** 2 si suivi uniquement en terminale, 4 si suivi en 1^{re} et terminale

➔ Dès la rentrée 2021

Le guide d'évaluation de l'Inspection générale de l'éducation, du sport et de la recherche est étendu à la classe de 1^{re}

➔ Calendrier des épreuves

- Épreuves anticipées de français en fin de 1^{re}
- 2 épreuves d'enseignements de spécialité au printemps de l'année de terminale
- Philosophie et Grand oral en fin de terminale

Le nouveau bac :
⊕ **lisible**, ⊕ **simple**, ⊕ **robuste**,
pour une entrée dans le supérieur réussie



DANS L'ACADÉMIE

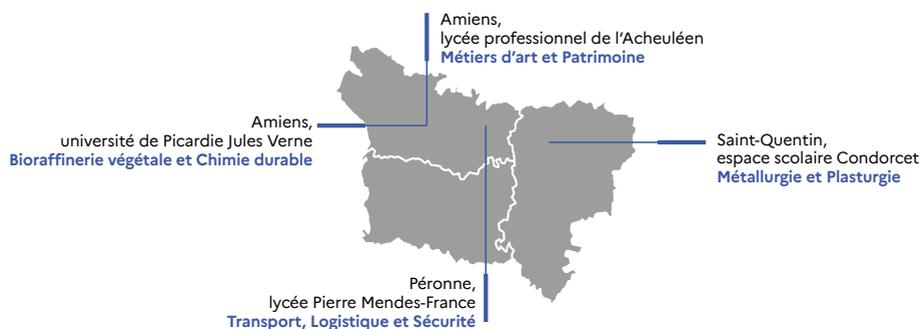
— 4 campus des métiers et des qualifications

Co-portés par la région académique Hauts-de-France et le conseil régional des Hauts-de-France, les campus des métiers et des qualifications fédèrent les acteurs de la formation (établissements d'enseignement secondaire et supérieur, centres de formations d'apprentis, chambres consulaires ...) et les acteurs du monde économique (branches professionnelles, entreprises, pôles de compétitivité) autour de filières métiers à fort enjeu afin de répondre aux besoins de compétences du territoire. Les enjeux liés à la formation (BAC – 3 / BAC + 8), à l'élévation du niveau de qualification, à l'insertion professionnelle, à l'emploi et au développement économique se situent au cœur des préoccupations des campus.

La région académique Hauts-de-France compte **13 campus des métiers et des qualifications** dont 4 avec un établissement support implanté dans l'académie d'Amiens :

- campus des métiers et des qualifications d'excellence **Métallurgie et Plasturgie** - établissement support : espace scolaire Condorcet - Saint-Quentin ;
- campus des métiers et des qualifications **Transport, Logistique et Sécurité** - établissement support : lycée Pierre Mendès-France – Péronne ;
- campus **Bioraffinerie végétale et Chimie durable** - établissement support : université de Picardie Jules Verne – Amiens ;
- campus des métiers et des qualifications **Métiers d'art et Patrimoine** – établissement support : lycée professionnel de l'Acheuléen – Amiens. Ce campus a été **labellisé le 27 juillet 2021**. Parmi ses membres et partenaires emblématiques figurent les Compagnons du Devoir et du Tour de France, l'Institut National des Métiers d'Art (INMA), le groupement des entreprises de restauration de monuments historiques (GMH), les Ateliers d'Art de France, le Domaine de Chantilly (Institut de France), le Centre des Monuments Nationaux (Château de Pierrefonds, Château de Villers-Cotterêts – Cité internationale de la langue française).

« Mieux former pour mieux transmettre, créer, innover et insérer », « Développer une prospective des métiers d'art », « Valoriser les métiers d'art et renforcer leur attractivité » en constitueront les axes de travail.





© Stéphanie Jacombe - MENJS



2.5 OUVRIR LE CHAMP DES POSSIBLES : LA REFONTE DE L'ORIENTATION

2017-2021 CE QUI A CHANGÉ

- Un accompagnement à l'orientation renforcé :
 - un temps dédié pour tous les élèves de la 4^e à la terminale ;
 - deux professeurs principaux en terminale ;
 - des services en ligne pour choisir son orientation et son affectation ;
 - le Printemps de l'orientation : **3** jours dédiés en 2^{de} et en 1^{re}.
- Parcoursup à l'heure du nouveau bac avec plus de formations accessibles : **19 000** formations dont près de **5 000** en apprentissage.
- L'orientation, une compétence partagée entre les régions et l'État.
- Des téléservices pour simplifier les procédures d'orientation et d'affectation.



DANS L'ACADÉMIE

— Actions emblématiques dans l'académie :

Le Printemps de l'orientation

Dans la continuité des semaines de l'orientation dans les lycées, le Printemps de l'orientation a pour ambition de devenir une étape incontournable pour les élèves de seconde et de première. **Il est organisé durant 3 jours courant mars**, pendant les épreuves d'enseignements de spécialité du baccalauréat. La première édition a eu lieu du 22 au 27 mars 2021.

Cette opération permet aux lycéens d'**approfondir, en autonomie, leurs connaissances sur les métiers et les formations** et les aide à construire leur projet d'orientation vers l'enseignement supérieur.



DANS L'ACADÉMIE

Action emblématique de l'UPJV :

L'Université de Picardie Jules Verne a profité du Printemps de l'orientation pour lancer sa **nouvelle cordée de la réussite** : « **Devenir enseignant.e, l'INSPE une formation d'avenir dans les Hauts-de-France** ». Une conférence sur le métier d'enseignant, avec des témoignages d'étudiants, a eu lieu au lycée Félix Faure de Beauvais auprès de 70 lycéens et une dizaine d'établissements en visio. Cette conférence a été filmée et mise à disposition des lycées et des collèges.

La semaine de la voie pro

Sous l'impulsion de la Région académique et en partenariat étroit avec le conseil régional des Hauts-de-France, la première édition de la semaine de la Voie pro a eu lieu du 17 au 21 mai 2021. Elle montre la volonté de **valoriser cette voie de formation** offrant des parcours d'orientation riches et diversifiés, auprès des élèves de 3^e et de leurs parents au moment de formuler leurs vœux d'affectation en lycée.

Durant cette semaine, les professeurs principaux, les PsyEn dans les établissements scolaires ou en CIO, s'engagent pour **accompagner tous les jeunes dans la construction de leur parcours**.

Cette semaine a permis de mettre en lumière, en 2020-2021, 6 secteurs professionnels :

- bâtiment et travaux publics ;
- agriculture et alimentation ;
- transport-logistique ;
- industrie ;
- plasturgie ;
- service à la personne.



2.6 DÉVELOPPER LES COMPÉTENCES NUMÉRIQUES TOUT AU LONG DE LA SCOLARITÉ

2017-2021 CE QUI A CHANGÉ

- La mise en place d'un **cadre de référence des compétences numériques** depuis la rentrée 2019.
- L'inscription de l'évaluation des compétences numériques des élèves dans le dernier bilan périodique du livret scolaire unique en classe de CM2 et en 6^e.
- La certification du niveau de maîtrise des compétences numériques à tous les élèves de 3^e et de terminale.
- La création d'un **enseignement de sciences numériques et technologie en seconde**, et d'une **spécialité numérique et sciences informatiques en 1^{re} et terminale générales**.
- La création du **Capes de numérique et sciences informatiques** (2020) et de l'**agrégation d'informatique** (2022).



DANS L'ACADÉMIE

— Transition numérique : poursuite du déploiement de l'enseignement de spécialité « numérique et sciences informatiques » (NSI)

Deux lycées rejoignent la liste des établissements proposant l'enseignement de spécialité « Numérique et sciences informatiques » en classes de première et de terminale :

- Boucher de Perthes, Abbeville ;
- Robert de Luzarches, Amiens.

Ces deux ouvertures portent à **28** le nombre de lycées qui proposeront cet enseignement de spécialité à la rentrée 2021.





© Stéphanie Lacombe - MENJS



2.7 ÉLARGIR SES HORIZONS

2017-2021 CE QUI A CHANGÉ

- Le déploiement du **Plan langues vivantes** qui vise une meilleure maîtrise des langues vivantes étrangères selon les propositions du rapport Manès-Taylor *Oser dire le nouveau monde*.
- Le renforcement de la **précocité des apprentissages** ainsi qu'une **ouverture à la diversité linguistique** sur l'ensemble de la scolarité et dans les activités périscolaires.
- À l'occasion de la présidence française de l'Union européenne, la généralisation des partenariats scolaires européens et l'ambition d'atteindre **1 500 labels Euroscol en 2022**.



DANS L'ACADÉMIE

— La carte des langues se diversifie :

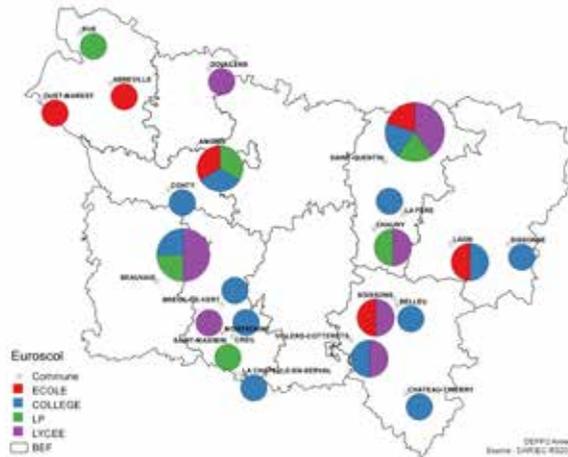
- ouverture de **4 nouvelles sections européennes ou de langue orientale** (SELO) en anglais dans 3 disciplines non linguistiques (DNL) différentes : histoire-géographie, mathématiques, SES en lycée mais également dans 1 nouvelle DNL : service et restauration en lycée professionnel.
- poursuite des ouvertures en langue vivante dans le cadre de la réforme du BAC : ouvertures de la spécialité LLCER Espagnol (Langues, Littératures et Cultures Étrangères) et de la spécialité AMC (Anglais Monde Contemporain).
- poursuite des ouvertures et de la diversification de l'offre : LVC arabe en lycée, dispositif bilangue allemand/anglais et espagnol/anglais, LVB chinois et italien et enseignement facultatif LCE (Langues et Cultures Européennes) anglais et espagnol en collège.



DANS L'ACADÉMIE

— 32 écoles et établissements labellisés Euroscol, dont 21 nouveaux labels accordés en 2020

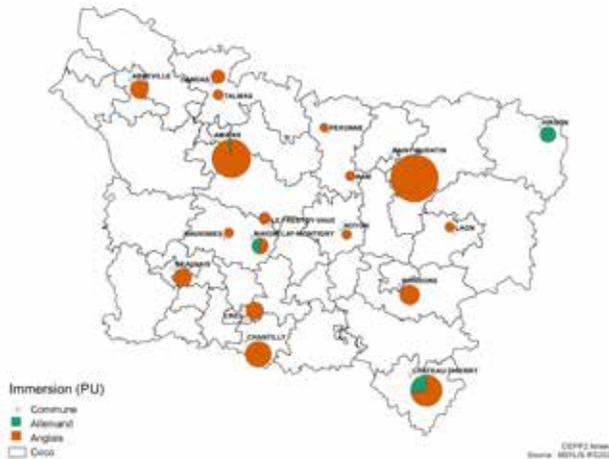
Le label **Euroscol**, créé par le Ministère de l'Éducation nationale et de la Jeunesse en avril 2019, reconnaît et valorise au niveau local, académique et national, l'engagement des écoles et des établissements scolaires souhaitant faire de l'ouverture européenne et internationale un levier stratégique au service de la réussite de tous les élèves.



— Parcours « bilingues » en anglais et allemand : l'offre se multiplie

Dans l'académie, **40 écoles et collèges** proposent à leurs élèves des cours et temps de travail dans une langue autre que le français, qui permettent d'appréhender de manière originale et immersive une langue étrangère.

DANS LE PREMIER DEGRÉ :



DANS LE SECOND DEGRÉ :

	Etablissements	DNL/LV - EXPERIMENTATION
AISNE	Clg Hanotaux, St Quentin	HG/anglais
	Clg Matisse, Bohain en Vermandois	HG/anglais
	Clg Honnecourt, Fresnoy LeGrand	PC/anglais
	Clg la Chesnoy, St Gobin	HG/anglais
	Clg Cartier, Chauny	maths /anglais
OISE	Clg d'Aramont VERBERIE	HG/anglais
	Clg Didelet, Estress St Denis	HG/anglais
	Clg Havez, Creil	EPS/anglais et HG/anglais
	Clg Delaunay, Gouvieux	EPS, HG, éducation musicale / anglais
SOMME	Clg Fauqueux, Beauvais	HG, EPS / anglais et maths / espagnol
	Clg Parmentier, Montdidier	HG et EPS / anglais
	Clg Sagebien, Amiens	HG, EPS, PC, SVT, maths, education musicale/anglais
	Clg Classe, Ailly sur Noye	EPS/anglais
	Clg J Verne Rivery	PC/anglais
	Clg Marquenterre, Rue	Education musicale/anglais





DANS L'ACADÉMIE

— E-Twinning : près de 700 établissements salués pour leur engagement dans les relations européennes

- **696 établissements** impliqués dans des actions E-twinning depuis 2005
- **1 300 enseignants** actifs sur E-twinning en 2020, avec 108 nouveaux projets lancés en 2019-2020
- 9 ambassadeurs E-twinning dans l'académie

E-twinning est un outil interactif du programme Erasmus+ pour enseigner l'Europe. Il permet de mettre les élèves et les professeurs en contact direct avec leurs pairs européens.

— Une école engagée dans le dispositif « écoles maternelles Elysées »

A **Hirson**, l'école **Charles Clément** propose un **enseignement précoce de l'allemand**, dispensé par 3 professeurs. Il permet de couvrir tous les niveaux de l'école maternelle, depuis la petite jusqu'à la grande section.

— L'option internationale du baccalauréat (OIB) ou (Baccalauréat Français International - BFI) est proposée en anglais dans deux lycées de l'académie :

- Lycée Robert de Luzarches AMIENS : anglais Américain
- Lycée Jean Rostand, CHANTILLY : anglais Britannique

— 8 sections binationales

- **Abibac (allemand) :**
 - Lycée Robert de Luzarches, AMIENS
 - Lycée Félix Faure, BEAUVAIS
 - Lycée Jean de la Fontaine, CHATEAU-THIERRY
 - Lycée Henri Martin, SAINT-QUENTIN
- **Bachibac (espagnol) :**
 - Lycée Jeanne Hachette, BEAUVAIS
 - Lycée Européen, VILLERS-COTTERETS
- **Esabac (italien) :**
 - Lycée Madeleine Michelis, AMIENS
 - Lycée Cassini, CLERMONT

— L'Intelligence Artificielle au service de l'apprentissage des langues vivantes : l'agent conversationnel « Captain Kelly »

Le ministère s'est engagé, dans le cadre d'une expérimentation, à accompagner le développement d'une solution numérique d'assistant vocal innovant au service de l'apprentissage de l'anglais à l'école élémentaire. Fondée exclusivement sur des interactions orales, la solution expérimentale recherchée vise à **assister le professeur des écoles dans la conduite des activités en langue anglaise** pour construire les connaissances lexicales et syntaxiques des élèves et entraîner leur compréhension ainsi que leur prononciation en anglais.

<https://eduscol.education.fr/1285/un-plan-d-actions-pour-une-meilleure-maitrise-des-langues-vivantes-etrangeres>

3 écoles de l'académie l'expérimentent :

- école d' HANVOILLE (60)
- école de WOINCOURT (80)
- école du Centre, SOISSONS (02)



2.8 ACCOMPAGNER L'ÉLÈVE DANS SON PARCOURS AU COLLÈGE

2017-2021 CE QUI A CHANGÉ

- La mise en œuvre des évaluations nationales de 6^e, qui identifient les points de force et de fragilité de plus de **800 000** élèves.
- La mise en place et la généralisation de Devoirs faits :
 - 1 collégien sur 3 ;
 - 1 collégien sur 2 en éducation prioritaire en bénéficiant.
- L'expérimentation en 3^e d'un enseignement d'éloquence, qui participe à la consolidation des apprentissages et à la poursuite de l'élévation du niveau général, dans la continuité de l'apprentissage à la prise de parole au lycée.



DANS L'ACADÉMIE

— **24 845 élèves de 6^e concernés par les évaluations nationales, incluant notamment un test de fluence**

Calendrier :

- Du 13 septembre au 1^{er} octobre 2021 : passation des évaluations organisées par chaque collège
- Restitution des résultats 48 heures après la clôture du test par l'établissement

— **Devoirs faits : un nombre de bénéficiaires en augmentation dans l'académie**

Entre 2018 et 2020, la part du nombre de collégiens bénéficiant du dispositif **Devoirs faits a augmenté**, passant de 33 % à près de 36 %. Une donnée supérieure à la moyenne nationale (30,5% en 2020). En parallèle, le volume d'heures par élève s'est aussi accru de 1.85 à 2.2 heures par élève



DANS L'ACADÉMIE

— Oralité et éloquence : 14 collèges engagés dans une expérimentation auprès d'élèves de 3^e

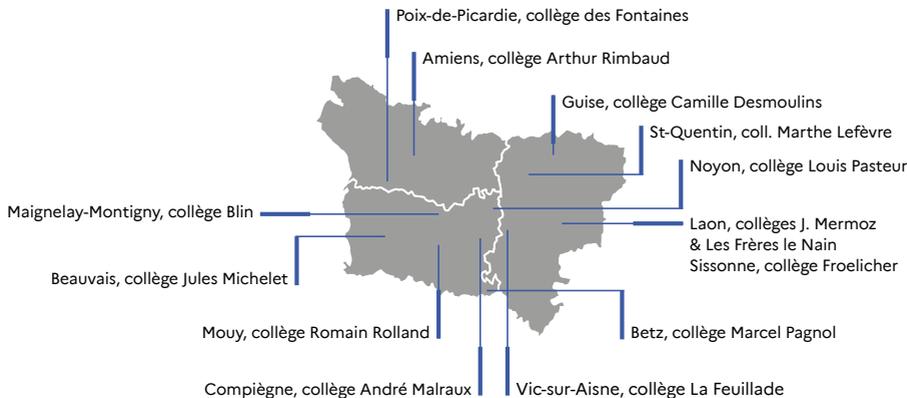
En 2019, le ministère de l'Éducation nationale, de la Jeunesse et des Sports lançait un programme expérimental destiné à **développer la pratique orale et l'éloquence chez les collégiens**.

À la rentrée 2021, **14 collèges de l'académie** s'engagent dans la poursuite de cette expérimentation qui vise à promouvoir l'égalité des chances et à préparer les élèves dès le plus jeune âge au Grand oral, nouvelle étape du baccalauréat.

Ce travail autour des pratiques de l'oral a pour vocation d'améliorer les compétences langagières des élèves et de conforter leur confiance en eux lors de prises de parole en public. Il est dispensé à raison d'une demi-heure hebdomadaire, prend appui sur les cours de français tout en s'ouvrant à différentes disciplines au sein de l'établissement.

Les établissements de l'académie qui font partie du dispositif expérimental :

- Collège Camille Desmoulins, Guise ;
- Collège Jean Mermoz, Laon ;
- Collège Les Frères Le Nain, Laon ;
- Collège Froelicher, Sissonne ;
- Collège Marthe Lefèvre, Saint-Quentin ;
- Collège La Feuillade, Vic-sur-Aisne ;
- Collège Arthur Rimbaud, Amiens ;
- Collège des fontaines, Poix-de-Picardie ;
- Collège Blin, Maignelay-Montigny ;
- Collège Marcel Pagnol, Betz ;
- Collège André Malraux, Compiègne ;
- Collège Romain Rolland, Mouy ;
- Collège Louis Pasteur, Noyon ;
- Collège Jules Michelet, Beauvais.



3.



L'ÉGALITÉ

DES CHANCES





3.1 DÉVELOPPER UN GRAND SERVICE PUBLIC DE L'ÉCOLE INCLUSIVE

© Julie Bourges - MENJS

2017-2021 CE QUI A CHANGÉ

- Plus de **400 000** élèves en situation de handicap scolarisés dans les établissements scolaires à la rentrée 2021, soit une augmentation de **19 %** en cinq ans.
- **125 500** accompagnants d'élèves en situation de handicap (AESH), soit une augmentation de **35 %** en cinq ans.
- **+ 1 300** unités localisées d'inclusion scolaire (Ulis), de l'école élémentaire au lycée.
- Une nouvelle organisation territoriale : un service de l'École inclusive dans chaque département et **100 %** du territoire national couvert par des pôles inclusifs d'accompagnement localisés (Pial) à la rentrée 2021.
- L'ouverture à tous les publics de la plateforme Cap École inclusive.



DANS L'ACADÉMIE

— Prise en charge du handicap : plus de 12 300 élèves accompagnés au quotidien

En l'espace de 5 ans, le nombre d'élèves en situation de handicap pris en charge dans l'académie a **augmenté de près de 24,5 %**, passant de 9 894 à la rentrée 2015 à 12 319 à la rentrée 2020.





DANS L'ACADÉMIE

— +163 postes d'accompagnants d'élèves en situation de handicap (AESH)

Afin que les élèves puissent être accompagnés dans leurs apprentissages dès la rentrée scolaire, les DSDEN ont **anticipé le recrutement des accompagnants d'élèves en situation de handicap (AESH)** par un recrutement lancé dès le mois de juin.

Au total, l'académie disposera de **2 419 postes sur l'ensemble de son territoire**, contre 2 256 ETP à la rentrée dernière.

Pour rappel, toute personne souhaitant déposer sa candidature peut contacter la DSDEN de son choix aux coordonnées suivantes :

- Aisne : sei02@ac-amiens.fr - 03 23 26 22 39
- Oise : sei60@ac-amiens.fr - 03 44 06 45 92
- Somme : 03 22 71 25 56 / 03 22 71 25 72

— 3 numéros de renseignements à destination des parents

3 cellules d'écoute sont à disposition des familles pour évoquer toutes les problématiques liées à la scolarisation et à l'accompagnement de leur enfant :

- Aisne - 03 64 16 81 81
- Oise - 03 44 06 45 45
- Somme - 03 22 82 38 07

— ULIS : 4 265 élèves scolarisés dans les unités locales pour l'inclusion scolaire

- **4 274 élèves attendus dans les 375 ULIS** du territoire académique ;
- **14 nouvelles unités locales** pour l'inclusion scolaire créées dès cette rentrée.

Les Ulis implantées dans les établissements du 1^{er} et du 2nd degrés constituent un dispositif qui offre aux élèves orientés par la CDAPH* une organisation pédagogique adaptée à leurs besoins ainsi que des enseignements adaptés dans le cadre de regroupement et permet la mise en œuvre de leurs projets personnalisés de scolarisation. Elles sont parties intégrantes de l'établissement scolaire dans lequel elles sont implantées.

*CDAPH : commission des droits et de l'autonomie des personnes handicapées



DANS L'ACADÉMIE

— 3 nouvelles unités autisme

À la rentrée 2021, l'académie d'Amiens disposera de **10 unités d'enseignement autisme**, soit 3 de plus qu'à la rentrée précédente :

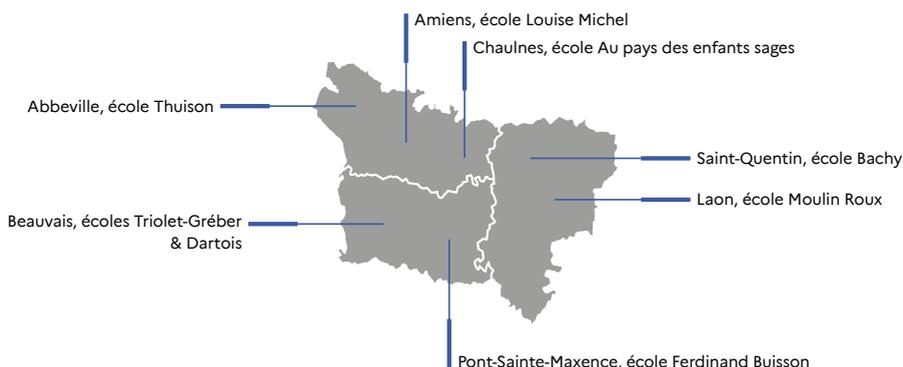
3 unités élémentaires (UEEA) :

- Saint-Quentin, école Bachy ;
- Amiens, école Louise Michel ;
- Beauvais, école Dartois (**ouverture**).

7 unités maternelles (UEMA) :

- Saint-Quentin, école Bachy ;
- Laon, école Moulin Roux ;
- Beauvais, école Triolet-Gréber ;
- Amiens, école Louise Michel ;
- Chaulnes, école Au pays des enfants sages ;
- Pont-Sainte-Maxence, école primaire Ferdinand Buisson (**ouverture**) ;
- Abbeville, école Thuison (**ouverture**).

Les unités d'enseignement autisme permettent à des enfants souffrant de troubles autistiques de poursuivre une scolarité dans une structure adaptée spécifique : implantées en écoles ordinaires, les unités d'enseignement associent enseignants et professionnels médico-sociaux et fonctionnent via un partenariat ARS (agence régionale de santé) et Éducation nationale.







3.2 NE LAISSER AUCUN JEUNE SANS SOLUTION

© Stéphanie Lacombe - MENJS

2017-2021 CE QUI A CHANGÉ

- Le prolongement de l’instruction obligatoire de 16 à 18 ans.
- Une meilleure identification des jeunes qui ne sont ni en formation, ni en emploi.
- Plus de **65 000** jeunes ont rejoint l’une des solutions proposées au sein des plateformes de suivi et d’appui aux décrocheurs depuis la rentrée 2020.
- La fusion des Parcours d’excellence avec les Cordées de la réussite en un seul dispositif avec un accompagnement continu de la 4^e à la terminale.



DANS L’ACADÉMIE

— Enrichissement de l’offre de formation en classes préparatoires

Tous les ans, plus de 1 100 élèves choisissent les filières d’excellence offertes par les lycées de l’académie d’Amiens au sein de leurs classes préparatoires aux grandes écoles (CPGE). Certaines nouveautés sont à noter dans la perspective de la rentrée scolaire 2021 :

- les anciennes CPGE « économiques et commerciales, options économique et scientifique », sont désormais remplacées par des CPGE dites « économiques et commerciales, voie générale » (ECG), organisées en 4 parcours. **L’académie proposera l’intégralité de ces 4 parcours ECG sur un même pôle**, réunissant les lycées Thuillier et Michelis d’Amiens ;
- dans la continuité du nouvel enseignement de spécialité « Numérique et sciences informatiques » (NSI), la prépa MP21 - Mathématiques, Physique, Ingénierie et Informatique voit le jour. Elle sera proposée au lycée Louis Thuillier (Amiens).

Retrouvez toutes les formations CPGE de l’académie sur ce [fichier interactif](#).



DANS L'ACADÉMIE

— 20 cordées de la réussite

Ce dispositif interministériel est piloté par le Ministère de l'Éducation nationale, de la Jeunesse et des Sports et le Ministère de l'Enseignement supérieur, de la Recherche et de l'Innovation, en lien avec l'Agence nationale de la cohésion des territoires.

L'objectif des cordées de la réussite est de **lutter contre les déterminismes socio-culturels** qui peuvent freiner l'accès des jeunes aux formations de l'enseignement supérieur et aux **filières d'excellence** et les amener à faire des choix d'orientation par défaut. Les cordées permettent de renforcer l'accompagnement à l'orientation des jeunes et de mieux appréhender les attendus du supérieur, qu'ils soient méthodologiques, culturels ou disciplinaires.

L'académie a renforcé ce dispositif en 2020-2021 :

- **20 cordées de la réussite** (15 en 2019-2020) ;
- **6 528 élèves encordés** (4 316 élèves en 2019-2020) ;
- **139 établissements** encordés.

Les 20 Cordées de la réussite de l'académie d'Amiens :

■ 5 cordées de liaison Bac pro-BTS :

- Lycée Paul Claudel de Laon : Passeport BTS (nouvelle cordée)
- Lycée Condorcet de Saint-Quentin : Bac pro et BTS en réseau
- Lycée Félix Faure de Beauvais : Renforcement de la liaison Bac pro-BTS
- Lycée Jules Uhry de Creil : Conception et commercialisation de prêt à porter (nouvelle cordée)
- Lycée Jules Uhry de Creil : Comptabilité et gestion (nouvelle cordée)

■ 3 cordées de liaison Bac-CPGE :

- Lycée Pierre de la Ramée à Saint-Quentin : Les métiers de la physique et de la chimie, pourquoi pas ?
- Lycée Pierre d'Ailly de Compiègne : Une filière d'excellence, pourquoi pas moi ? (nouvelle cordée)
- Lycée Louis Thuillier à Amiens : Une prépa, une ambition à ma portée

■ 6 Cordées Grandes écoles :

- UniLasalle Beauvais : Les jeudis de la science
- ESCOM – Ecole supérieure de chimie organique et minérale, Compiègne : Passeport lycéen-étudiant : Une grande école, pourquoi pas moi ?
- ESIEE – Ecole supérieure d'ingénieurs en électrotechnique et électronique, Amiens : Passeport lycéen-étudiant
- Sciences Po Lille : Programme d'études intégrées
- UTC – Université de Technologie de Compiègne : Objectif science et technologie
- ESC – Ecole supérieure de commerce, Amiens (nouvelle cordée)

■ 6 Cordées UPJV-Université Picardie Jules Verne :

- L'université, j'irai !
- Le sens des lettres
- Économie et éducation financière
- Santé, filière d'excellence
- IUT de Saint-Quentin : Réussir des études scientifiques du collège à l'université
- Inspé - Institut national supérieur du professorat et de l'éducation, Amiens : Devenir enseignant.e, l'INSPE une formation d'avenir dans les Hauts-de-France (nouvelle cordée)



DANS L'ACADÉMIE

— Éducation prioritaire : développement des partenariats avec Sciences Po Paris

Deux nouveaux lycées de l'académie ont été retenus pour des conventions d'éducation prioritaire avec Sciences-Po Paris, portant à 4 le nombre d'établissements partenaires. L'objectif de ces conventions d'éducation prioritaire (CEP) est d'encourager les élèves de ces établissements à s'engager vers des parcours de réussite éducative.

Nouveaux partenariats :

- Lycée Jean Racine, Montdidier
- Lycée Léonard de Vinci, Soissons

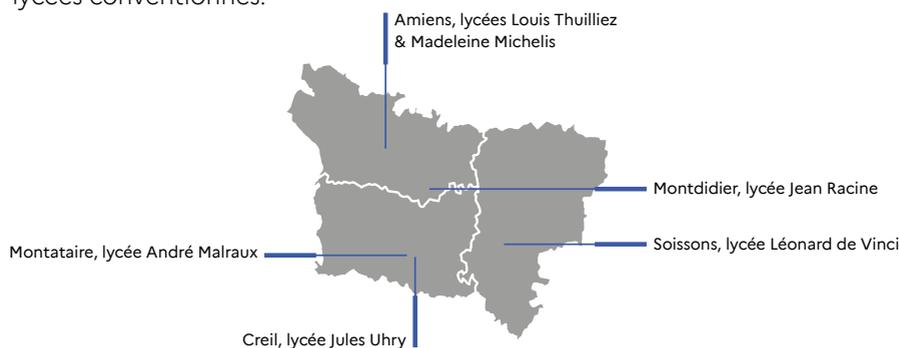
Partenariats déjà existants :

- Lycée André Malraux, Montataire
- Lycée Jules Uhry, Creil

Depuis 2001, Sciences Po Paris s'engage dans des conventions afin de recruter, dans des lycées classés en réseau d'éducation prioritaire (REP), des élèves méritants appartenant à des milieux sociaux modestes, pour tâcher de pallier le manque d'ouverture sociale et culturelle du recrutement des grands établissements sélectifs français.

Les **conventions d'éducation prioritaire** permettent ainsi aux candidats de bénéficier :

- d'un atelier de préparation à Sciences Po ;
- d'un examen de leur dossier séparément des autres candidatures ;
- d'une double évaluation par des enseignants et des proviseurs issus d'autres lycées conventionnés.



— Programme d'égalité des chances de l'Université Paris Dauphine-PSL

Ce programme vise à **encourager l'ambition des jeunes issus de zones dites « sensibles »** en les sensibilisant à l'enseignement supérieur, en renforçant leurs atouts et en les accompagnant du lycée à la vie professionnelle. Le programme comprend trois phases d'actions :

- 1/ La sensibilisation des élèves à l'enseignement supérieur par des interventions dans les lycées et l'organisation de journées découvertes sur le campus de Dauphine - PSL.
- 2/ Les cours de renforcement dans les lycées pour préparer les jeunes désireux d'intégrer Dauphine - PSL (ou toute autre formation ambitieuse) après le baccalauréat.
- 3/ L'accompagnement des étudiants dauphinois issus du programme tout au long de leur parcours à Dauphine - PSL, notamment par un système de parrainage, l'organisation d'activités avec des entreprises partenaires et l'offre de logements étudiants.

Pour la rentrée 2021, **deux établissements de l'académie d'Amiens intègrent ce programme** :

- Lycée Pierre Méchain à Laon (02) ;
- Lycée Jules Verne à Château-Thierry (02).





3.3 DONNER LES MÊMES CHANCES À TOUS LES ÉLÈVES SUR TOUT LE TERRITOIRE

© Stéphanie Lacombe - MENJS

2017-2021 CE QUI A CHANGÉ

- Une **amélioration des conditions d'apprentissage** : dédoublement des classes de grandes sections de maternelle, de CP et CE1 en éducation prioritaire et plafonnement à 24 élèves pour ces mêmes classes dans les autres territoires.
- Le **renforcement des alliances éducatives** avec le Plan mercredi et les Cités éducatives, mais aussi les territoires éducatifs ruraux, les internats d'excellence ou encore les vacances apprenantes.
- L'expérimentation des **Contrats locaux d'accompagnement** (CLA) à la rentrée 2021 dans les écoles, les collèges et les lycées défavorisés.
- Un soutien constant à l'**École rurale**.
- L'**extension des bourses au mérite** et la revalorisation de la prime d'internat.



DANS L'ACADÉMIE

— L'Aisne, pilote dans l'expérimentation des Territoires du numérique éducatif (TNE)

Dans le cadre de l'expérimentation des Territoires du numérique éducatif, le département de l'Aisne, tout comme celui du Val-d'Oise, ont été retenus en 2020 pour un **déploiement d'ampleur en matériel numérique** dans les écoles, à hauteur de 30 millions d'euros (**10 millions pour l'Aisne**) financé à 100% par l'État.

Les objectifs visés sont à la fois de tester à grande échelle la mise en œuvre de la continuité pédagogique en classe et à distance (équipements : enseignants, classes, élèves...) mais aussi d'**enrichir et moderniser les pratiques pédagogiques** en s'adaptant aux nouvelles conditions de travail en 2020 : formation des enseignants à l'hybridation, mise à disposition de ressources.

Près de **40 communes et 50 écoles** ont bénéficié de dotations de matériels dans le courant de l'année dernière (tablettes, écrans interactifs, kits visio, robots...). Un plan de formation a en outre été déployé auprès des enseignants.



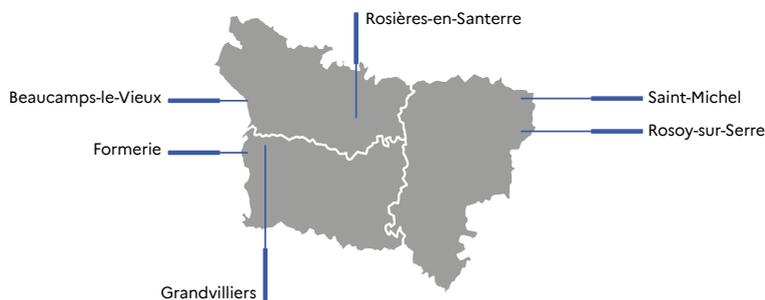
DANS L'ACADÉMIE

— Amiens, académie pilote du dispositif Territoires éducatifs ruraux (TER)

Depuis janvier 2021, le Ministère de l'Éducation Nationale, de la Jeunesse et des Sports expérimente les Territoires Éducatifs Ruraux (TER). Ce nouveau programme a pour objectif de faire de l'École, au cœur des zones rurales, un point d'ancrage pour réunir réussite, ambition, mobilité et attractivité. Il s'agit de coordonner des actions à l'échelle d'un territoire délimité, organisées par un réseau d'acteurs, avec pour mission de dynamiser cette région, en renforçant notamment la coopération entre l'École et les acteurs locaux (entreprises, organismes sociaux, collectivités territoriales, familles, associations, services de l'État ou acteurs du sport).

L'académie comptabilise :

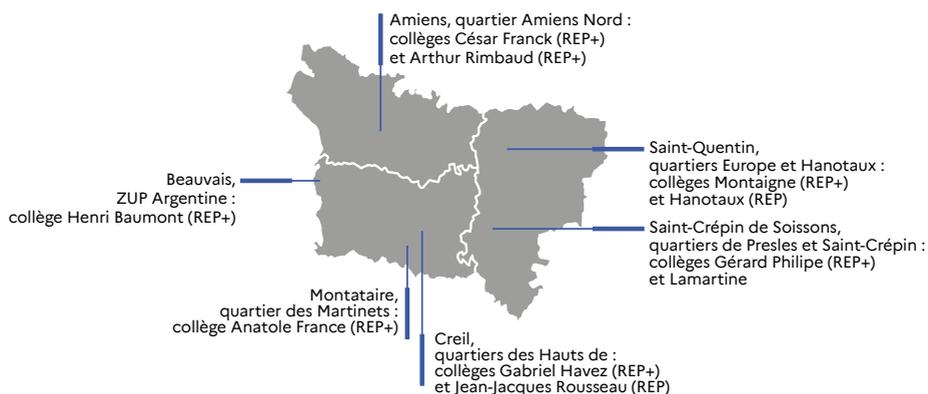
- 6 territoires éducatifs ruraux ;
- Pour 5 781 élèves concernés ;
- Et 4 595 lycéens associés.



— 7 cités éducatives pour une grande alliance éducative dans les quartiers prioritaires

Les Cités éducatives visent à intensifier la prise en charge des enfants et des jeunes sur un territoire déterminé, en fédérant tous les acteurs du temps de la vie de l'enfant dans ses activités scolaires et périscolaires (services de l'État, des collectivités, associations, habitants etc.).

Les Cités éducatives trouvent leur ancrage au sein d'un collège, rattaché à un quartier prioritaire de la politique de la ville. Elles poursuivent 3 objectifs principaux : **conforter le rôle de l'École, promouvoir la continuité éducative et ouvrir le champ des possibles.**





3.4 VISER LES SOMMETS GRÂCE AUX INTERNATS D'EXCELLENCE

© Laurent Villeret - MENJS

2017-2021 CE QUI A CHANGÉ

- Un nouveau modèle d'internat fondé sur une dynamique de projet centrée sur la réussite scolaire et l'épanouissement des élèves.
- Un projet soutenu par le Plan de relance qui a permis d'accompagner la réhabilitation ou la création de 54 Internats d'excellence.
- **À la rentrée 2021 :**
 - **307** Internats d'excellence ;
 - qui pourront accueillir jusqu'à **30 000** jeunes.
- **À l'horizon 2022 :**
 - création de près de **1 500** places d'internat supplémentaires ;
 - réhabilitation de plus de 3 000 places d'Internats d'excellence.
- La revalorisation de la prime d'internat pour les élèves boursiers.



DANS L'ACADÉMIE

— Une bourse académique à l'internat

La scolarisation avec internat doit pouvoir être envisagée par tout élève, quelles que soient les ressources dont dispose la famille. A ce titre, et dans un contexte sanitaire et économique difficile, l'académie d'Amiens a décidé la **mise en place d'une bourse académique « internat »** pour l'année scolaire 2020/2021.

Cette bourse peut intervenir en complément d'autres aides à caractère social (bourse scolaire, fond social, aide émanant des collectivités). Elle n'a pas vocation à couvrir l'ensemble des frais de l'internat, mais elle doit permettre de **soulager les familles qui sont en difficulté** en cette fin d'année scolaire.

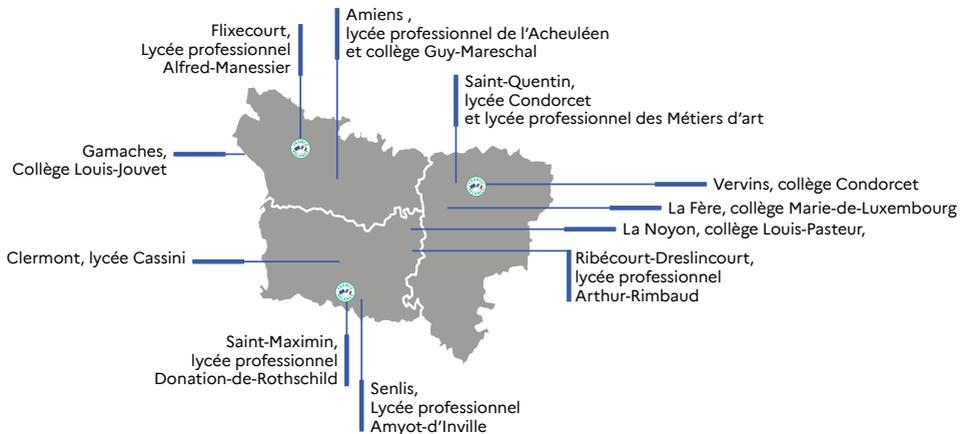
Est concerné l'ensemble des élèves internes de l'académie relevant de l'enseignement scolaire (collèges et lycées) des établissements publics.



DANS L'ACADÉMIE

— 13 internats d'excellence dans l'académie

- Lycée Condorcet, Saint-Quentin ;
- Lycée professionnel des Métiers d'art, Saint-Quentin ;
- Collège Marie-de-Luxembourg, La-Fère ;
- Lycée professionnel Arthur-Rimbaud, Ribécourt-Dreslincourt ;
- Lycée Cassini, Clermont ;
- Lycée professionnel Amyot-d'Inville, Senlis ;
- Collège Louis-Pasteur, Noyon ;
- Lycée professionnel de l'Acheuléen, Amiens ;
- Collège Guy-Mareschal, Amiens ;
- Collège Louis-Jouvet, Gamaches ;
- Collège Condorcet, Vervins ;
- Lycée professionnel Donation-de-Rothschild, Saint-Maximin ;
- Lycée professionnel Alfred-Manessier, Flixecourt



— Une offre riche d'internats pour optimiser les chances de réussite de tous les élèves



Chaque internat a vocation à être un lieu de vie et de partage pour l'ensemble de la communauté scolaire, internes comme encadrants. Grâce à un projet pédagogique ambitieux et fédérateur, leur finalité est de stimuler l'ambition des élèves et d'**accroître leurs chances de réussite**.

- **Les élèves internes réussissent ainsi mieux au baccalauréat** que les externes ou demi-pensionnaires (écart de réussite entre élèves non internes et internes : + 8,97 % pour le bac technologique ; + 8,36 % pour le bac pro) [source : session baccalauréat 2018].
- Cet **écart positif en faveur des internes** est aussi constaté pour la catégorie des élèves boursiers : + 8,46 % au bac techno, + 9,21 % au bac professionnel.
- Pour autant, tous les ans dans l'académie, 2 500 places d'internats restent vacantes, soit environ 30 % des capacités d'accueil.



© Stéphanie Lacombe - MENJS

3.5 FAVORISER LE DÉVELOPPEMENT DE LA MIXITÉ SOCIALE

2017-2021 CE QUI A CHANGÉ

Outre l'ensemble des dispositifs d'égalité des chances déjà déployés, le MENJS a proposé, dès février 2021 :

- **une action de masse** : une priorité affirmée aux dérogations aux règles de sectorisation pour les élèves boursiers ;
- **une action ciblée** :
 - le renforcement de l'attractivité des collèges les moins favorisés ;
 - l'accès des élèves boursiers aux établissements les plus favorisés.

La politique menée depuis 2017 sur les filières attractives, les langues anciennes ou encore l'éducation artistique et culturelle a pour objectif d'améliorer l'attractivité des établissements les moins favorisés.





3.6 PRÉSERVER LA SANTÉ DES ÉLÈVES

2017-2021 CE QUI A CHANGÉ

- 2019 : déploiement de la démarche **École promotrice de santé** comportant notamment une éducation à l'alimentation et au goût
- 2019 : déploiement du dispositif **Petits déjeuners**.
- 2020-2021 : attention renforcée aux conséquences psychologiques de la crise sanitaire sur les élèves.
- 2021 : déploiement et renforcement de **nouveaux dispositifs d'éducation à la sexualité**.
- 2021 : lancement d'une stratégie nationale de prévention et de détection des violences sexuelles, notamment intra-familiales.



DANS L'ACADÉMIE

— L'opération « 30 minutes d'activité physique par jour » expérimentée dans 74 écoles et établissements

Face à l'augmentation préoccupante des problèmes liés au surpoids et à l'obésité chez les enfants et les adolescents et faisant le constat que la pratique quotidienne d'activité des jeunes est encore insuffisante le ministère de l'Éducation nationale, de la Jeunesse et des Sports développe de nouveaux programmes sur les différents temps de l'élève.

En collaboration avec le Comité d'organisation des jeux olympiques et paralympiques Paris 2024, il a lancé un appel à manifestation d'intérêt à destination des écoles élémentaires pour promouvoir « **30 minutes d'activité physique par jour** ». Les formes que peuvent prendre ces 30 minutes sont variées et doivent être adaptées au contexte de chaque école.

Dans l'académie, ce dispositif est expérimenté **dans 74 écoles et établissements** :

- Aisne : 8 écoles ;
- Oise : 5 écoles et 1 collège (Chaumont-en-Vexin, collège Guy de Maupassant) ;
- Somme : 58 écoles, 1 collège (Roye, collège Louise Michel) et 1 lycée (Amiens, lycée Edouard Gand).



DANS L'ACADÉMIE

— Des petits déjeuners gratuits pour 5 900 écoliers de l'académie, dans 74 écoles de 23 communes.

— École promotrice de santé, une équipe académique et 20 formateurs pluri-catégoriels pour accompagner les établissements scolaires :

- Valoriser les actions et projets déjà mis en œuvre dans le cadre du parcours éducatif de santé en les inscrivant dans le projet d'école ou d'établissement ;
- Rendre visible, rassembler et coordonner ce qui fédère autour de la santé et du bien-être de tous dans un établissement d'enseignement scolaire ;
- Rendre cohérent l'ensemble afin de viser la construction d'une progressivité des apprentissages chez les élèves.

Les missions des formateurs :

- Aider à la labellisation « EduSanté » et à la formation des élèves « ambassadeurs de santé » ;
- Aider à la méthodologie de projets ;
- Orienter vers des formations ciblées du Plan académique de formation.

4.



L'ÉPANOUISSEMENT

DANS TOUS LES TEMPS

DE L'ENFANT





4.1 ACCOMPAGNER LES CENTRES DE LOISIRS

© Julie Bourges - MENJS

2017-2021 CE QUI A CHANGÉ

- Le Plan mercredi a été initié en 2018 pour accompagner les collectivités et soutenir le développement d'activités de loisirs de qualité sur le temps du mercredi.
- Les activités soutenues au titre du Plan mercredi sont culturelles et artistiques (**92 %** des plans signés), sportives (**90 %**), environnementales (**85 %**), civiques (**77 %**), scientifiques et numériques (**57 %**). Elles garantissent une diversité et une progressivité pédagogiques sur l'année, et font appel aux ressources du territoire.
- **5 053** communes sont couvertes par un Plan mercredi.
- **540 000** places ont été labellisées.





4.2 CONTINUER D'APPRENDRE PENDANT LES VACANCES

2017-2021 CE QUI A CHANGÉ

- L'opération **Vacances apprenantes** a été initiée à l'été **2020** pour répondre aux besoins liés à la crise sanitaire : renforcer les connaissances des élèves après plusieurs semaines de fermeture des écoles, leur permettre de s'aérer, de se dépenser et de se cultiver.
- Opération reconduite en **2021**, les Vacances apprenantes ont déjà permis à **1 million** d'enfants de profiter d'activités culturelles, sportives ou de nature près de chez eux ou de partir en vacances pendant l'été.
- On compte ainsi près de **250 000** élèves bénéficiaires du dispositif École ouverte en 2020-2021, **570 000** jeunes bénéficiaires des accueils de loisirs, et **70 000** bénéficiaires des Colos apprenantes, dans le cadre de 1 676 séjours labellisés.



DANS L'ACADÉMIE

— **Vacances apprenantes : cet été, 2 500 bénéficiaires**

80 écoles, collèges et lycées de l'académie se sont engagés cette année à ouvrir leurs portes dans le cadre des Vacances apprenantes. Ainsi, en juillet et août, **2 500 élèves** volontaires ont été encadrés par des personnels de l'Éducation nationale et d'éventuels partenaires pour participer à diverses initiatives (École ouverte, École buissonnière, Mon patrimoine à vélo, L'été du pro, Stages de réussite). Ces sessions durent de quelques jours à deux semaines, planifiées durant la première quinzaine des vacances scolaires, ou la dernière d'août. « Vacances apprenantes » permet aux élèves et aux enseignants de revenir en petit groupe sur les apprentissages fondamentaux de l'année et de pratiquer des activités ludiques, sportives et culturelles.

Des Vacances apprenantes pour tous les élèves volontaires



Renforcer ses
compétences
scolaires



S'amuser,
se dépenser,
se cultiver



Rencontrer
de nouvelles
personnes



S'engager
dans des projets
collectifs

L'ÉCOLE OUVERTE

• C'EST QUOI ?

Du renforcement scolaire le matin, des activités l'après-midi

→ 3 déclinaisons proposées à l'été 2021 :

1 ÉCOLE OUVERTE BUISSONNIÈRE

- du CP à la terminale
- des séjours en zone rurale
- sensibilisation au développement durable

2 MON PATRIMOINE À VÉLO - NOUVEAU

- du CP à la terminale
- des excursions à la journée ou des séjours
- découverte de son patrimoine de proximité

3 L'ÉTÉ DU PRO

- lycéens professionnels
- dans son établissement d'origine ou dans un établissement avec des plateaux techniques adaptés
- découverte de métiers ou d'une nouvelle filière professionnelle

LES COLOS APPRENANTES

• C'EST QUOI ?

Des colonies de vacances labellisées pour la qualité de leurs activités éducatives

• QUI PARTICIPE ?

Jeunes scolarisés de 3 à 17 ans, prioritairement issus des quartiers prioritaires de la ville ou en zones rurales

• QUI ORGANISE ?

Associations d'éducation populaire, collectivités territoriales, structures privées, comités d'entreprise

• QUELLES ACTIVITÉS ?

Renforcement des apprentissages et activités de loisirs autour de la culture, du sport et du développement durable



BON À SAVOIR

Une aide de l'État pouvant atteindre **80 %** du coût du séjour* versée aux collectivités partenaires

* plafonnée à 400 € par mineur et par semaine.



© Stéphanie Lacombe - MENJS

4.3 S'ÉPANOUIR PAR LE SPORT

2017-2021 CE QUI A CHANGÉ

- **Le renforcement des savoirs fondamentaux** Savoir nager et Savoir rouler à vélo.
- **L'accroissement de la pratique physique et sportive dans le premier degré**, notamment en valorisant les actions menées dans le cadre du sport scolaire par l'Usep, l'UNSS et l'UGSEL, et en généralisant le dispositif 30 minutes d'activité physique quotidienne.
- L'incitation des écoles et établissements scolaires à développer des projets sportifs et à lier des partenariats avec les clubs sportifs locaux dans le cadre de la labellisation **Génération 2024**.
- L'accompagnement des jeunes de **6 à 17 ans** à la prise de licence dans un club sportif avec le **Pass'Sport**.



DANS L'ACADÉMIE

— L'opération « 30 minutes d'activité physique par jour » expérimentée dans 74 écoles et établissements

Face à l'augmentation préoccupante des problèmes liés au surpoids et à l'obésité chez les enfants et les adolescents et faisant le constat que la pratique quotidienne d'activité des jeunes est encore insuffisante le ministère de l'Éducation nationale, de la Jeunesse et des Sports développe de nouveaux programmes sur les différents temps de l'élève.

En collaboration avec le Comité d'organisation des jeux olympiques et paralympiques Paris 2024, il a lancé un appel à manifestation d'intérêt à destination des écoles élémentaires pour promouvoir « **30 minutes d'activité physique par jour** ». Les formes que peuvent prendre ces 30 minutes sont variées et doivent être adaptées au contexte de chaque école.

Dans l'académie, ce dispositif est expérimenté **dans 74 écoles et établissements** :

- Aisne : 8 écoles ;
- Oise : 5 écoles et 1 collège (Chaumont-en-Vexin, collège Guy de Maupassant) ;
- Somme : 58 écoles, 1 collège (Roye, collège Louise Michel) et 1 lycée (Amiens, lycée Edouard Gand).



DANS L'ACADÉMIE

36 élèves ambassadeurs des Jeux Olympiques et Paralympiques (JOP) de Paris 2024

La classe Pierre de Coubertin-Alice Milliat (PCAM) a été constituée en 2019 : elle réunit **36 élèves sélectionnés** sur la base de leurs résultats scolaires, de leur implication dans le sport scolaire et fédéral et de leur intérêt pour les Jeux olympiques et paralympiques. Scolarisés en classe de 5^e en 2019, **ces futurs ambassadeurs de l'académie seront en terminale au moment des JO de 2024.**

En juillet 2021, la classe PCAM s'est réunie pour poursuivre la formation des élèves aux valeurs de l'olympisme et à la connaissance de l'institution olympique. Pendant 3 jours, ils ont profité de rencontres avec des champions, d'activités physiques, de la découverte de la ville de Beauvais à vélo et d'une séance de ciné-débat

— 149 écoles et établissements scolaires labellisés Génération 2024

Le label Génération 2024 pour les écoles, établissements scolaires et les établissements d'enseignement supérieur, vise à développer les passerelles entre le monde scolaire et le mouvement sportif afin d'encourager la pratique physique et sportive des jeunes et promouvoir l'engagement associatif.

— L'Association Sportive : les fédérations sportives scolaires, Usep, Unss, Ugsel offrent aux élèves volontaires une pratique sportive diversifiée

A l'UNSS, dans le second degré, la licence multi activités c'est :

- un coût annuel de 20 € en moyenne
- 55 activités sportives possibles
- des rencontres inter-établissements jusqu'au niveau national
- des formations à l'arbitrage, au secourisme, et autres missions qui forment la génération responsable (fiche engagement)
- près de 33 000 licenciés
- 1200 animateurs de l'Association Sportive professeurs d'EPS
- 300 associations sportives présidées par les chefs d'établissement.
- un maillon essentiel de continuité de la vie sportive de l'élève du cours d'EPS obligatoire à la pratique extra scolaire en club ou en association.
- un lieu de pratique physique régulière permettant de retrouver un état de santé physique et un équilibre personnel nécessaire à la réussite scolaire



Pass Culture pour les élèves de la 4^e à la terminale



AUJOURD'HUI



Le pass Culture pour tous les jeunes de 18 ans



Sur l'ensemble du territoire national



300 € à dépenser sur 2 ans en biens et services culturels

À PARTIR DE LA RENTRÉE 2021-2022



Le pass Culture étendu à tous les élèves de la 4^e à la terminale



25 € par an à partir de la 4^e, puis 50 € par an pendant les années de lycée

TROIS OBJECTIFS

1 100 % des élèves concernés

2 Un engagement renforcé des élèves à des projets culturels

3 Un parcours d'éducation artistique et culturelle cohérent et progressif

DEUX DÉCLINAISONS SCOLAIRES

ÉTABLISSEMENTS PUBLICS ET PRIVÉS SOUS CONTRAT

PART INDIVIDUELLE*

PART COLLECTIVE**

Collégiens 4 ^e			25 €/élève
Collégiens 3 ^e			25 €/élève
Lycéens 2 ^{de}	20 €	+	30 €/élève
Lycéens 1 ^{re}	30 €	+	20 €/élève
Lycéens Tle	30 €	+	20 €/élève

*La part individuelle fonctionne de manière semblable au pass Culture +18 ans.

**La part collective permet à un professeur de financer des activités EAC pour sa classe.

LES ACTEURS

- Association avec le ministère de la Culture
- 1 référent culture par collège et par lycée
- L'outil Adage pour les professeurs pour géolocaliser les offres collectives pass Culture

LE CALENDRIER

- **Octobre 2021**
Phase de test de l'application dans les académies pilotes de Rennes et Versailles
- **Début 2022**
Généralisation à toutes les académies

5.



UN MILLION D'HOMMES

ET DE FEMMES ENGAGÉS





5.1 S'APPUYER SUR LES ACQUIS DE LA CRISE SANITAIRE

CE QUI A CHANGÉ

- La mise en place d'une **cellule de continuité pédagogique dans les académies** et d'un réseau national de correspondants académiques « continuité pédagogique ».
- La création d'un **plan de continuité pédagogique** dans tous les établissements.
- Un **protocole sanitaire déployé** au cours de l'année scolaire 2020-2021.
- À partir de novembre 2020 : des tests antigéniques sur prélèvement nasopharyngé.
- À partir du mois de février 2021 : des **campagnes massives de dépistage par tests RT-PCR** sur prélèvement salivaire.
- Au retour des vacances de printemps : des autotests antigéniques.

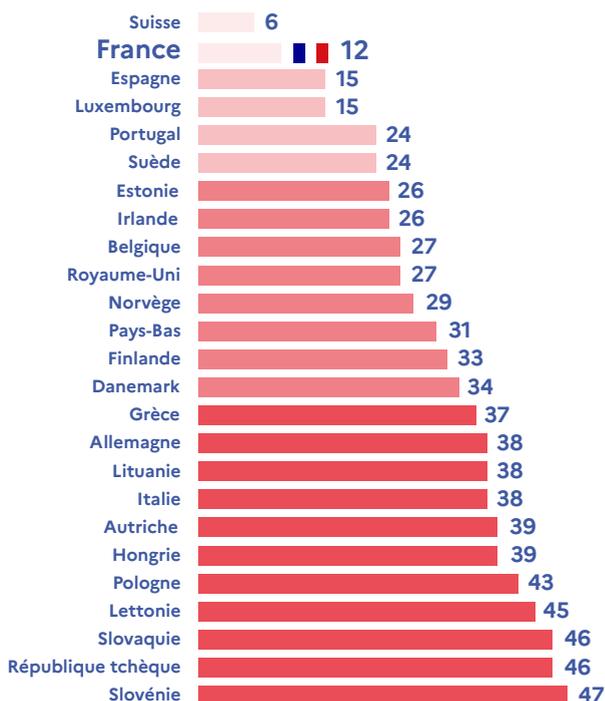


DANS L'ACADÉMIE

- **20 000 tests antigéniques par semaine dans le premier degré**
- **Vaccination des 12/17 ans : un plan d'action développé avec l'ARS et les préfetures au plus près des besoins du terrain**

Durée des fermetures d'établissements scolaires liées au Covid-19

NOMBRE DE SEMAINES DE FERMETURE TOTALES ET PARTIELLES



LA FRANCE ET LA CONTINUITÉ DE L'APPRENTISSAGE À L'ÉCOLE

La France est le pays de l'Union européenne dans lequel les fermetures d'écoles ont été les plus courtes.

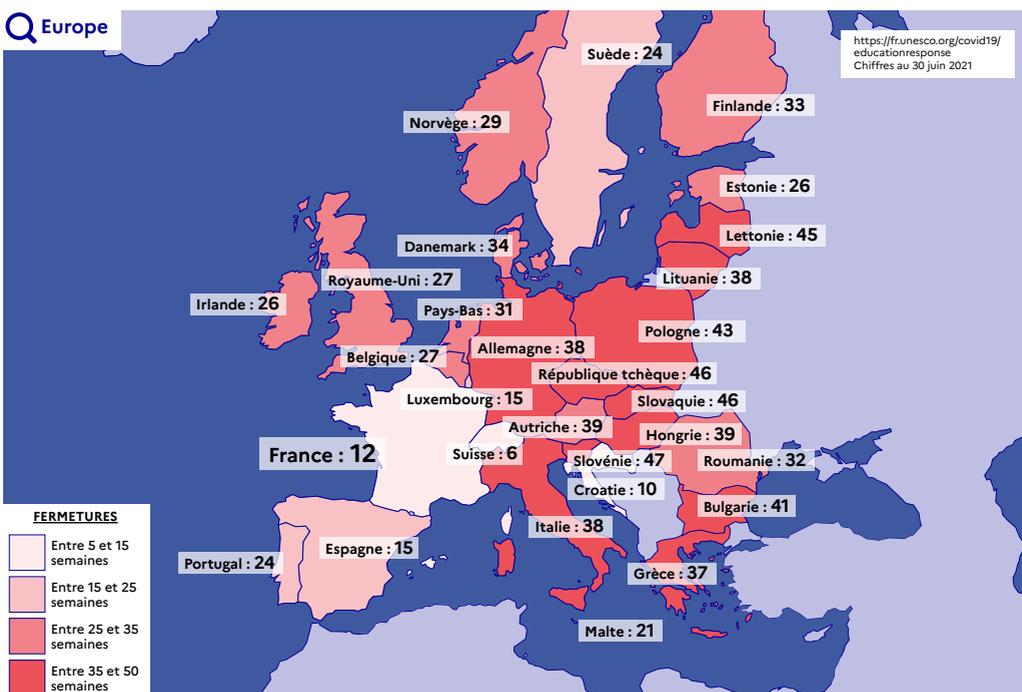
→ Fermeture totale

7 semaines

→ Fermeture partielle

5 semaines

Europe





5.2 TRANSFORMER EN PROFONDEUR LA GESTION DES RESSOURCES HUMAINES

2017-2021 CE QUI A CHANGÉ

- Le Grenelle de l'éducation, débuté en octobre 2020 en parallèle de l'agenda social, pour impulser une réflexion de fond sur les métiers, avec **12** engagements pour développer la personnalisation, renforcer l'esprit d'équipe, améliorer le service public d'éducation.
- Dès 2017, un engagement fort pour revaloriser les personnels et surtout les professeurs.
- Au total, **1,1 milliard** d'euros consacré à ces revalorisations en 2021 et 2022 pour tous les professeurs, CPE, PsyEN, avec une priorité aux débuts et milieux de carrière pour renforcer l'attractivité des métiers.
- Des revalorisations qui concernent aussi tous les autres personnels.



DANS L'ACADÉMIE

— Feuille de route ressources humaines : l'académie s'engage pour le bien-être de ses personnels

Présentée sous forme de livret, la feuille de route RH de l'académie d'Amiens concerne l'ensemble de ses 35 600 personnels, dont vous faites désormais partie.

Elle recense l'ensemble des outils que la direction des ressources humaines de l'académie et tous les acteurs de la RH mettent à disposition de ses agents en matière d'accompagnement, de soutien, de prise en charge, d'évolution de carrière, etc. Elle liste 3 axes de progrès, 12 thématiques et plusieurs dizaines d'actions que le rectorat s'engage à mettre en œuvre à court ou moyen terme pour le bien-être de ses personnels et l'amélioration de leurs conditions de travail.





Les mesures qui augmentent le pouvoir d'achat des personnels éducatifs depuis la rentrée scolaire 2020

MONTANTS BRUTS



DIRECTEURS D'ÉCOLE

- + 450 € (en 2020)
Prime exceptionnelle
- + 176 €/an
Prime d'équipement informatique
- Jusqu'à + 1 400 €/an
Prime Grenelle d'attractivité*
- + 450 €/an (dès 2021)
Revalorisation indemnitaire
- ➔ Augmentation des possibilités d'accès à la hors-classe



PROFESSEURS ET PSYCHOLOGUES DE L'ÉDUCATION NATIONALE

- + 176 €/an
Prime d'équipement informatique
- Jusqu'à + 1 400 €/an
Prime Grenelle d'attractivité*
- ➔ Augmentation des possibilités d'accès à la hors-classe



PROFESSEURS DOCUMENTALISTES

- + Jusqu'à 1 400 €/an
Prime Grenelle d'attractivité*
- + 233 €/an
Revalorisation indemnitaire
- ➔ Augmentation des possibilités d'accès à la hors-classe

PERSONNELS DE DIRECTION



- + Jusqu'à 1 150 €/an
Augmentation de l'indemnité de fonction
- ➔ Augmentation des possibilités d'accès à la hors-classe

CONSEILLERS PRINCIPAUX D'ÉDUCATION

- + Jusqu'à 1 400 €/an
Prime Grenelle d'attractivité*
- + 236 €/an
Revalorisation indemnitaire
- ➔ Augmentation des possibilités d'accès à la hors-classe



ACCOMPAGNANTS DES ÉLÈVES EN SITUATION DE HANDICAP ET ASSISTANTS D'ÉDUCATION

- ➔ Nouvelles prestations sociales : Cesu garde d'enfant et Srias***

PERSONNELS D'INSPECTION



- + 1 200 €/an
Revalorisation indemnitaire**
- ➔ Création d'un 11^e échelon pour les IEN

CONSEILLERS DE FORMATION CONTINUE



- + 5 %
Revalorisation indemnitaire

RÉFÉRENTS AESH

- + 600 €/an
Indemnité de fonctions

* Prime dégressive versée pendant les quinze premières années de carrière à l'ensemble des corps enseignants et assimilés de l'enseignement public et de l'enseignement privé sous contrat. 1 400 € brut annuel l'année de titularisation (soit 117 € brut mensuel), 500 € brut annuel à dix ans de carrière (soit 42 € brut mensuel).

** Pour les IA-IPR et IEN dans la limite des plafonds réglementaires.

*** Prestations offertes par les sections régionales interministérielles d'action sociale.

Évolution de la rémunération des professeurs

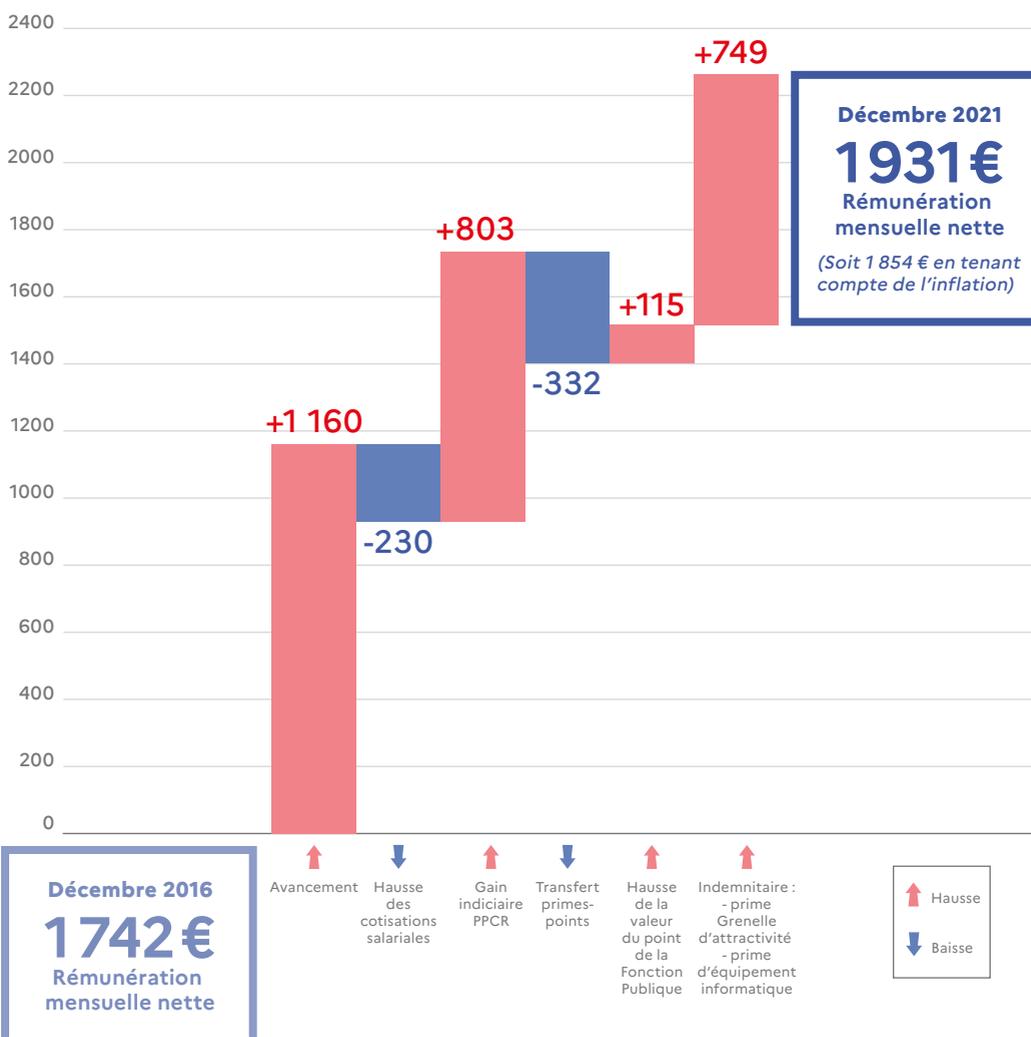
L'exemple de Samia, professeure des écoles titularisée à la rentrée 2016



Au 31/12/2016
1 742 euros
net/mois

Au 31/12/2021
1 931 euros
net/mois

ÉVOLUTION DE LA RÉMUNÉRATION ANNUELLE DE 2017 À 2021 (EN €)





© Stéphanie Lacombe - MENJS

5.3 RENFORCER L'ESPRIT D'ÉQUIPE

2017-2021 CE QUI A CHANGÉ

Un **renforcement des collectifs pédagogiques**, à la fois en termes d'**accompagnement** – notamment avec la meilleure reconnaissance des fonctions de directeur d'école –, de **pratiques professionnelles**, de **formation** et d'**espaces de travail adaptés**.



DANS L'ACADÉMIE

— Les communautés d'apprentissage professionnelles (CAP), une nouvelle méthode importée du Canada et expérimentée dans l'Aisne

Les communautés d'apprentissage professionnelles (CAP) sont une méthode de travail importée d'Ontario, au Québec, et que s'est appropriée une dizaine d'écoles de l'Aisne depuis 2018. Elles ont pour vocation de permettre à une école de se concentrer sur les défis rencontrés par ses élèves afin de mieux les faire réussir.

Au cœur de cette méthodologie novatrice : un véritable travail d'équipe développé au niveau de l'école, qui réunit directeur et enseignants. Les réunions prennent appui sur les résultats des élèves et portent sur l'efficacité des interventions pédagogiques dans un domaine précis. Les évaluations nationales fournissent en ce sens des indicateurs fiables et objectifs : les communautés définissent alors un plan d'actions sur sept semaines, composé de cibles concrètes d'apprentissages. Un second échange permet d'échanger sur les élèves fragiles et de renforcer l'action auprès d'eux durant les deux dernières semaines. Enfin, une séance conclusive permet de déterminer si les cibles fixées au début ont été atteintes.



5.4 CONFORTER LE SERVICE PUBLIC DE L'ÉDUCATION

2017-2021 CE QUI A CHANGÉ

Pour diminuer le nombre d'heures de classe perdues par les élèves :

- optimisation des moyens dédiés au remplacement ;
- heures supplémentaires désormais accessibles aux assistants d'éducation (AED).

Pour améliorer les conditions d'emploi des accompagnants d'élèves en situation de handicap :

- recrutement sur des contrats d'une durée de **3 ans** renouvelables une fois, et conduisant ensuite à des contrats à durée indéterminée ;
- publication d'un cadre de gestion ;
- déploiement depuis la rentrée 2020 d'AESH référents indemnisés ;
- mise en œuvre d'une nouvelle échelle de rémunération des AESH dès l'automne 2021.

À la rentrée 2021, 60 millions d'euros pour financer la revalorisation des AESH.



DANS L'ACADÉMIE

— L'académie recrute des accompagnants d'élèves en situation de handicap (AESH)

Tout au long de l'année, l'académie et les DSDEN recrutent des accompagnants d'élèves en situation de handicap (AESH). En la matière, les besoins en recrutement sont en augmentation depuis plusieurs années, conséquence d'une croissance régulière du nombre d'élèves nécessitant un accompagnement individuel ou mutualisé par un AESH : + 20 % en l'espace de 5 ans.

Peut postuler toute personne justifiant d'un diplôme d'aide à la personne, ou bien : d'un diplôme équivalent au baccalauréat, de 9 mois de contrat aidé dans le domaine du handicap ou d'un agrément d'assistante maternelle.

Les candidatures sont à déposer via la plateforme en ligne SIATEN et auprès des services de l'école inclusive de chaque département : sei02@ac-amiens.fr, sei60@ac-amiens.fr et aesh80@ac-amiens.fr. En savoir plus sur les profils et modalités de candidature sur le site académique ou sur la page DevenirAESH.



5.5 RAPPROCHER L'INSTITUTION DE SES PERSONNELS

2017-2021 CE QUI A CHANGÉ

- Expérimenté en 2018-2019 et généralisé à la rentrée 2019, un **service de gestion et d'accompagnement des ressources humaines** de proximité a été mis en place sous la forme de conseillers RH de proximité. **364** conseillers ont ainsi été formés à l'IH2EF et sont en poste depuis juin 2021.
- Des **feuilles de route RH académiques** pour une GRH de proximité renforcée qui implique l'ensemble des acteurs (chefs d'établissement, directeurs d'école, adjoints gestionnaires, corps d'inspection, conseillers RH de proximité, etc.).



DANS L'ACADÉMIE

— L'action sociale : aides et offres en faveur des personnels

L'action sociale est destinée à accompagner et à aider les agents aux différentes étapes de leur vie professionnelle.

Elle contribue à leur bien-être personnel et permet d'améliorer leurs conditions de vie.

<https://www.ac-amiens.fr/action-sociale.html>



— Un accès facilité aux bailleurs et logements sociaux

En complément du contingent réservataire, l'académie d'Amiens dispose de partenariats privilégiés avec des bailleurs sociaux sur l'ensemble du territoire et d'un parc limité de logements réservés (F1, F2, F3). Cette procédure d'accès au logement est prioritairement destinée aux enseignants du 1^{er} et du 2nd degrés néo-titulaires.



<https://www.ac-amiens.fr/1965-reservation-de-logements-aupres-de-certains-bailleurs.html>



5.6 POURSUIVRE LA RÉFORME DE LA FORMATION DES ENSEIGNANTS

2017-2021 CE QUI A CHANGÉ

- La loi du 26 juillet 2019 Pour une École de la confiance a créé les **instituts nationaux supérieurs du professorat et de l'éducation** (Inspé) et renouvelé la formation initiale des futurs professeurs et CPE.
- **Le temps de formation consacré aux savoirs fondamentaux de la discipline est désormais clairement défini** : au moins **55 %** pour le 1^{er} degré, au moins **45 %** pour le 2^d degré.
- La première session des nouveaux concours de recrutement des professeurs, désormais en fin de master, aura lieu en 2022.
- La formation continue des personnels est encadrée par un schéma directeur pluriannuel (2019-2021), **levier majeur de la valorisation des ressources humaines** du ministère.



DANS L'ACADÉMIE

— Une nouvelle formation pour devenir enseignant du 1^{er} degré

Une nouvelle formation aux métiers de l'enseignement, dédiée au premier degré, débute à Beauvais à partir de septembre. Ce nouveau parcours préparatoire au professorat des écoles (PPPE) conjugue pluridisciplinarité, découverte progressive du métier et maîtrise des fondamentaux : ouvert aux étudiants de 1^{ère} année de licence, le « PPPE » a pour principe l'alternance de cours méthodologiques dispensés par une structure universitaire et d'enseignements fondamentaux (mathématiques, français etc.) au sein d'un lycée.

Dans l'académie, cette formation innovante prend appui sur la licence Lettres-humanités dispensée par l'antenne de Beauvais de l'Université de Picardie Jules Verne, ainsi que sur le lycée Félix Faure.

Une trentaine de néo-bacheliers débutent ainsi leur formation dès septembre. Celle-ci dure 3 ans (niveau licence), et offre aux étudiants une perspective de poursuites d'études vers un Master Métiers de l'Enseignement, de l'Éducation et de la Formation 1^{er} degré (MEEF).



DANS L'ACADÉMIE

— Préprofessionnalisation : une entrée progressive dans le métier à partir de la 2^{ème} année de licence

Depuis la rentrée 2019, les étudiants en 2^e année de licence souhaitant devenir professeur ou ayant la volonté de travailler dans le monde de l'éducation peuvent s'initier au métier d'enseignant par le biais de contrats de « préprofessionnalisation ».

Ce dispositif a pour vocation de permettre une entrée progressive et rémunérée dans le métier de professeur, grâce à un accompagnement et à une prise de responsabilités adaptés.

Pendant 3 ans (L2, L3, M1), les étudiants conjuguent un cycle de formation universitaire avec une formation pratique dans une école ou un établissement scolaire du second degré, leur offrant la possibilité de travailler au contact des élèves et des équipes pédagogiques à raison de 8 heures par semaine.

L'académie d'Amiens a lancé en juin dernier sa campagne de recrutement en préprofessionnalisation. Ces contrats sont ouverts à toutes les disciplines universitaires à partir de la L2 pour les étudiants intéressés par l'enseignement dans le premier degré (écoles maternelles, élémentaires ou primaires).

Pour le second degré (collèges, lycées), l'académie d'Amiens recrute des étudiants de L2 inscrits dans les disciplines suivantes : anglais, allemand, espagnol, lettres modernes, mathématiques, sciences de la Vie et de la Terre, et sciences physiques.



© Julie Bourges - MENJIS

5.7 STRUCTURER UN GRAND MINISTÈRE ÉDUCATION, JEUNESSE ET SPORTS

2017-2021 CE QUI A CHANGÉ

Le Gouvernement a profondément transformé l'organisation de l'État pour répondre au besoin de proximité exprimé par les Français et **permettre une meilleure mise en œuvre des politiques prioritaires au plus près des territoires.**

Depuis le 1^{er} janvier 2021, les agents mettant en œuvre les missions jeunesse et sports ont été intégrés dans le périmètre du ministère :

- **17 délégations régionales académiques à la jeunesse, à l'engagement et aux sports** (Drajes) ont été créées dans les rectorats de région académique ;
- **96 services départementaux à la jeunesse, à l'engagement et aux sports** (SDJES) ont été positionnés dans les directions des services départementaux de l'éducation nationale (DSDEN).



DANS L'ACADÉMIE

— Une direction Jeunesse et Sport intégrée à la région académique Hauts-de-France

La Délégation de région académique à la jeunesse, à l'engagement et aux sports (DRAJES), est localisée à Lille. Elle s'appuie, dans chaque DSDEN, sur un service départemental Jeunesse et Sports (SDJS).



5.8 GUIDER L'ACTION DU MINISTÈRE

2017-2021 CE QUI A CHANGÉ

Depuis la rentrée 2017, le ministère s'est doté de conseils d'experts et de personnalités qualifiées pour renforcer le fondement de son action.

- Janvier 2018 : installation du **Conseil des sages de la laïcité**.
- Janvier 2018 : installation du **Conseil scientifique de l'éducation nationale**.
- Juillet 2019 : création du **Conseil d'évaluation de l'École**.
- Septembre 2019 : création de l'**Inspection générale de l'éducation, du sport et de la recherche**.

ac-amiens.fr
#rentree2021



→ **Contact presse** : Marie BOUGAIN,
Direction de la communication
06 86 31 87 37
marie.bougain@ac-amiens.fr


**ACADÉMIE
D'AMIENS**
*Liberté
Égalité
Fraternité*